Montréal jeudi 29 avril 2010 Le plus grand quotidien français d'Amérique
126e année N° 158 56 pages, 4 cahiers

75 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **89 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

CIRQUE DU SOLEIL
TOTEM, DU GRAND LEPAGE
LA CRITIQUE DE MARIE-CHRISTINE BLAIS
ARTS ET SPECTACLES PAGE 1

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

« C'EST L'EUPHORIE ! »
Des milliers d'amateurs ont envahi le centre-ville hier soir. Beaucoup de plaisir. Pas trop de dérapages.
PAGES A2 ET A3

Le sacrifice
RÉJEAN TREMBLAY
SPORTS PAGE 2

Historique
JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
SPORTS PAGE 3

PHOTO NICK WASS, AP

INESPÉRÉ !
« C'était un septième match... et on l'a fait ! »
— Jaroslav Halak

Le Canadien remporte le septième et ultime match face aux champions de la saison régulière dans une série d'anthologie.
SPORTS PAGES 1 À 5

BIODIVERSITÉ
DES COULOIRS VERTS POUR MONTRÉAL
MATHIEU PERREAULT
PAGE A20

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

ACTUALITÉS

PROGRAMME DES FIER
DES MILLIONS PERDUS ?
L'État risque de perdre les 6,3 millions injectés dans B.C.I.A., une firme de sécurité montréalaise qui s'est mise sous la protection de la Loi sur la faillite, hier.
ANDRÉ NOËL ET MICHÈLE OUIMET
PAGES A4 ET A5

EXCLUSIF

PAS DE PERMIS, PAS DE COMBAT
Déterminée à éloigner le crime organisé du monde des combats ultimes, la Régie des alcools, des courses et des jeux a refusé un permis au combattant Steve Bossé, qui devra améliorer ses fréquentations s'il veut remonter sur un ring.
CAROLINE TOUZIN
PAGE A15

CHRONIQUE

Charest : avancer en arrière
« Le ballon d'essai sur le ticket modérateur lancé avec le budget s'est complètement dégonflé. C'était prévisible. »
VINCENT MARISSAL PAGE A6

MARÉE NOIRE DANS LE GOLFE DU MEXIQUE
LA COURSE CONTRE LA MONTRE SE POURSUIT

PHOTO PATRICK SEMANSKY, AP

Neuf jours après l'explosion d'une plateforme pétrolière dans le golfe du Mexique, le groupe britannique BP et les garde-côtes américains sont toujours incapables de colmater une fuite qui pourrait engendrer une des pires marées noires de l'histoire des États-Unis.
RICHARD HÉTU PAGE A21

L-V 6 21924 98765 1

Mon clin d'œil ***STÉPHANE LAPORTE***
Il y a plus de libéraux dans les garderies : l'Assemblée nationale en est la preuve.
Venez voir mon blogue ! **cyberpresse.ca/laporte**

CANADIEN LES PARTISANS ENVAHISSENT LES RUES

« Je suis allé voir le défilé des athlètes olympiques, et ça n'avait rien, vraiment rien à voir avec ce qui se passe ici ce soir. Je pense que Halak va devenir le nouveau Casseau. Ce sera comme Roy en 1986. »
– Guillaume Dion-Bernier

« La première étape est franchie. La chasse aux Penguins est officiellement ouverte. »
– renaud_1, extrait tiré du blogue de François Gagnon

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

La rue Sainte-Catherine a été rapidement prise d'assaut par des partisans qui souhaitaient célébrer la victoire-surprise de leur équipe.

EUPHORIE AU CENTRE-VILLE

La victoire du Canadien, hier à Washington, a permis d'éliminer les Capitals et de continuer en séries éliminatoires. Elle a aussi rassemblé des milliers de partisans dans les rues de Montréal. Et cette fois, la police ne rapporte pas de dégâts majeurs.

DAPHNÉ CAMERON, CATHERINE HANDFIELD, ET PAUL JOURNET

La victoire du Canadien de Montréal a créé l'euphorie hier soir au centre-ville de Montréal. Malgré une grande agitation et des périodes de tension, la police n'a recensé aucun dégât majeur.

À minuit et demi, Ian Lafrenière, responsable des relations médias du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), a dressé un bilan positif de la soirée.

« Ça s'est bien déroulé, a-t-il dit. Ç'a été festif, mais les gens ont bien répondu à l'appel des policiers. On ne signale aucun dommage aux commerces ou aux véhicules. »

La fête a débuté dès la fin du match. À 22 h, des milliers de partisans ont envahi la rue Sainte-Catherine entre les rues Peel et Crescent. Armé de drapeaux aux couleurs du Canadien, les fans ont défilé dans le secteur, déjà sous haute surveillance policière.

La plupart provenaient du Centre Bell et des nombreux bars du centre-ville où le match de la victoire a été présenté. Le Canadien a battu les Capitals de Washington 2-1 dans le septième et dernier match de sa série quart de finale de l'Association de l'Est. « C'est l'euphorie ! a lancé Caroline Denis. On a senti la tension durant tout le match. À la fin, il y a eu un grand sentiment de relâchement et les partisans ont instantanément commencé à faire la fête dans la rue. »

« Je pense que le Canadien vient de tourner une page d'histoire, donc il fallait s'attendre à un *party*, a observé Maxime Labelle. Moi, en tout cas, je vais fêter toute la nuit ! »

L'hélicoptère de la Sûreté du Québec a survolé les rues du centre-ville et des policiers à cheval et à vélo ont tenté de se frayer un chemin dans la foule.

Les trois groupes d'intervention de la métropole – qui comprennent une section antiémeute – ont été dépêchés, a indiqué Ian Lafranière.

Gaz poivre

À 23 h, la tension était de plus en plus palpable entre les fêtards et les policiers. Des partisans ont lancé des bouteilles aux agents de la paix. Certains d'entre eux ont utilisé du gaz poivre pour disperser la foule.

L'intervention a déplu à Adam Kahalil, qui toussait après avoir été incommodé à l'intersection de Peel et Sainte-Catherine. « Pourquoi ils ont fait ça ? Ils n'avaient pas de raison », s'est-il plaint.

« Je pense que le Canadien vient de tourner une page d'histoire, donc il fallait s'attendre à un *party* ! C'est encore plus impressionnant que la dernière fois avec Boston. » — Maxime Labelle

À 22 h 15, l'agitation a commencé à grimper. L'escouade antiémeute a établi un périmètre de sécurité à l'angle des rues Crescent et Sainte-Catherine. Des attroupements s'y sont créés, si bien qu'il était impossible de circuler. La rue a été bloquée et des fans en délire ont commencé à grimper sur les véhicules.

À 22 h 30, un autobus de la Société de transport de Montréal s'est immobilisé à l'angle des rues Peel et Sainte-Catherine. De nombreux partisans ont grimpé sur le véhicule ou sont entrés à l'intérieur. Ils ont rapidement été chassés par l'escouade antiémeute.

D'autres partisans ont déploré l'agressivité de certains fêtards. « C'est stupide, a dit Simon-Pier Gosselin. À la télé, Montréal aura l'air d'une ville d'idiots, mais c'est vraiment une minorité qui fait le trouble. »

Les policiers ont commencé à évacuer la rue Sainte-Catherine vers 23 h 30. Armés de boucliers et de matraques, ils ont fait circuler les manifestants vers les rues transversales de l'est vers l'ouest.

Plusieurs policiers se sont placés devant les devantures des commerces, sans doute pour éviter un saccage comme ce fut le cas en 1993 lorsque le Canadien a remporté la Coupe Stanley.

Pendant ce temps, des fans ont lancé des feux d'artifice sous l'acclamation de la foule, qui était déjà beaucoup moins dense qu'au début.

Vers minuit quinze, les derniers groupes de fêtards avaient été maîtrisés. La circulation avait repris rue Sainte-Catherine à un bon débit. Les policiers surveillaient encore la situation de près, mais tout semblait s'être résorbé. Le SPVM a signalé seulement trois arrestations pour voies de fait, voies de fait sur un agent de la paix et port d'arme.

Fermer la rue Sainte-Catherine ?

Laurent Bédard, qui a assisté au match dans un bar, a déploré le manque d'espace offert aux partisans pour célébrer la victoire. Les policiers auraient dû fermer la rue Sainte-Catherine dès le départ, a-t-il dit.

« On est ici pour faire le party, a-t-il lancé. Pourquoi ferme-t-on la rue Saint-Laurent lors de la coupe du monde de soccer mais qu'on ne le fait pas pour le hockey ? Le problème, ça été la circulation. »

Le SPVM avait toujours en mémoire les émeutes du 21 avril 2008, quand le Canadien a éliminé les Bruins de Boston au terme des huitièmes de finale lors d'un match à domicile. Des commerces avaient été saccagés et une quinzaine de voitures de police avaient été endommagées dans le centre-ville.

PHOTO B. BRAULT, LA PRESSE

Des centaines de policiers ont été déployés au centre-ville de Montréal.

CANADIEN LES PARTISANS ENVAHISSENT LES RUES

« Je regardais le match chez moi à Brossard. Dès la fin, j'ai pris ma voiture et je suis venu au centre-ville. C'est cinglé ici. J'adore le fait que Montréal soit sous-estimé. Ça nous a servi et ça pourrait continuer de nous servir. » – Omar Zaky

« Je pensais que Washington allait gagner en 6. Nous sommes venus de Gatineau pour voir le match dans un bar du centre-ville. J'avais confiance, la balle était rendue dans notre camp. » – Luc Morin

PHOTOS BERNARD BRAULT, LA PRESSE

Des fêtards ont célébré dans tout le centre-ville. Des attroupements ont été signalés aussi dans le quartier Côte-des-Neiges et même dans Chomedey.

AU BOULOT UN SOIR DE HOCKEY

« Tout le monde a sa façon de suivre le match »

DAPHNÉ CAMERON

Travail oblige, plusieurs fans du Canadien n'ont pu regarder le match ultime de la première ronde des séries éliminatoires hier. Ils ont toutefois été nombreux à tenter toutes sortes de subterfuges pour rester au fait du pointage durant tout le match.

Pas question, pour Blanche Moreau et 200 de ses collègues de ne pas suivre les moments forts du match Washington-Montréal. « Disons que les Facebook et Twitter se font aller », a lancé la jeune femme qui travaillait hier soir sur le plateau de tournage d'une superproduction américaine tournée à Montréal. « *Streaming* sur l'internet, téléphones intelligents, textos… Tout le monde a sa façon de suivre le match ! Et on se relaie l'information car tout le monde veut être au courant du pointage, même les producteurs, qui écoutent la partie dans leur roulotte. »

« Par dépit, je l'écoute à la radio. C'est mieux que rien ! J'ai vu une passagère rouler des yeux après le premier but. Chacun son opinion, moi je suis assez content… »
— Jean-François Fafard, chauffeur d'autobus

Rue Rachel, la soirée était plutôt tranquille au restaurant L'Anecdote, au moment de la première période. « Je suis jalouse des gens qui peuvent regarder le match », a confié une serveuse, Clémence Grieco, en tentant de syntoniser le poste de radio qui diffuse le match. « Mais de toute manière, ici, on suit le match grâce au bar situé de l'autre côté de la rue. Ça crie tellement fort qu'on le sait rapidement ! »

Jean-François Fafard, chauffeur d'autobus de la STM, s'est dit déçu de ne pas pouvoir suivre la partie à la télévision. « Par dépit, je l'écoute à la radio. C'est mieux que rien ! J'ai vu une passagère rouler des yeux après le premier but. Chacun son opinion, moi je suis assez content… Pour l'instant », a-t-il lancé avant de quitter l'arrêt.

La grève des chargés de cours à l'Université de Montréal, qui a duré près de deux mois, a également perturbé l'agenda des partisans du tricolore. Deux étudiants ont d'ailleurs écrit à *La Presse* pour partager leur déception. Ce fut le cas de Renaud Roy, qui doit reprendre son cours d'espagnol les lundis et mercredis soir depuis quelques semaines. En temps normal, son trimestre serait terminé.

« Malheureusement, j'ai déjà manqué quelques parties et je devrai manquer l'ultime rencontre », a-t-il raconté.

CYBERPRESSE.CA

VIDÉO

Notre journaliste Tristan Péloquin a suivi les festivités des partisans montrélais hier soir, après la victoire du Canadien contre les Capitals, à Washington. Voyez ses images sur **cyberpresse.ca**.

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL ?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous !	ARTS **7**	Forum	A **24 et 25**	Petites annonces	AFFAIRES **4 et 11**
Astrologie du jour	SPORTS **8**	Horaire télévision	ARTS **4**	Sudoku	AFFAIRES **4**
Bourses	AFFAIRES **8 et 9**	Loteries	A **22**	Trait d'union	SPORTS **8**
Décès	AFFAIRES **13**	Monde	A **21, 22 et 23**		

Météo

Plutôt nuageux, averses isolées cessant en matinée, maximum **13**, minimum **3**. AFFAIRES **11**

ACTUALITÉS

PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

Les possibles pertes de l'État québécois pourraient faire l'objet de nouveaux débats à l'Assemblée nationale. En avril dernier, le Parti québécois a révélé que des Fonds d'investissement économiques régionaux (FIER) qui devaient servir à stimuler la croissance de régions comme le Saguenay investissaient dans des entreprises de Montréal, dont B.C.I.A. (ci-dessus).

Des millions engloutis dans une agence de sécurité insolvable

L'État risque de perdre les 6,3 millions injectés dans la firme montréalaise B.C.I.A.

ANDRÉ NOËL

L'agence de sécurité de Montréal B.C.I.A., dans laquelle le gouvernement provincial et le Mouvement des caisses Desjardins ont englouti des millions de dollars, vient de se déclarer insolvable. L'agence, présidée par l'homme d'affaires Luigi Coretti et employant plus de 1000 personnes, s'est placée sous la protection de la Loi sur la faillite, hier.

Elle doit près de 20 millions de dollars à ses créanciers. Le plus important est constitué par la Caisse centrale Desjardins et par Desjardins Capital de risques, pour un total de 10 millions. Il est suivi par les Fonds d'investissement économiques régionaux (FIER), organismes massivement financés par l'État québécois, à hauteur de 6,3 millions.

Ce sont autant de millions de dollars que Desjardins et l'État risquent de perdre. Le total des actifs de B.C.I.A. (Bureau canadien d'investigations et d'ajustements) sera présenté d'ici quelques jours aux 125 créanciers. En 2008, ces actifs s'élevaient à une douzaine de millions de dollars, a indiqué hier le représentant du syndic, Stéphane Lachance.

Les possibles pertes de l'État québécois pourraient faire l'objet de nouveaux débats à l'Assemblée nationale. En avril dernier, le Parti québécois a révélé que des FIER qui devaient servir à stimuler la croissance de régions comme le Saguenay investissaient dans des entreprises de Montréal ou de la région métropolitaine. Parmi elles se trouvaient des société dans lesquelles des administrateurs de FIER avaient des intérêts.

Les FIER ont été créés par le gouvernement Charest en 2004 comme outil majeur de croissance pour les régions du Québec.

Les FIER ont été créés par le gouvernement Charest en 2004 comme outil majeur de croissance pour les régions du Québec. L'État injecte deux dollars pour chaque dollar investi dans le privé. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a investi environ 200 millions et le privé, une centaine de millions. On compte une trentaine de FIER.

Contributions au PLQ

Le FIER-Boréal 02, établi au Saguenay–Lac-Saint-Jean, a investi un million de dollars dans B.C.I.A, de Montréal. Un des administrateurs du FIER-Boréal est Pietro Perrino. Ancien président des jeunes du Parti libéral du Québec, M. Perrino a travaillé à la campagne électorale de Jean Charest en 1998, et celui-ci l'a nommé au conseil d'administration de la Société des alcools du Québec en 2004. M. Perrino est également administrateur du FIER-Ville-Marie, à Laval, qui a lui aussi investi un million dans B.C.I.A.

En mai dernier, le député adéquiste François Bonnardel a indiqué que le président de B.C.I.A., Luigi Coretti, avait versé des contributions de 7900$ au Parti libéral au cours des trois années précédentes. M. Coretti a répliqué en indiquant que c'était son droit le plus strict que de participer ainsi à la vie démocratique du Québec.

Le FIER Sherbrooke et le FIER CPVC, de Montréal, figurent sur la liste des créanciers garantis, pour 1 million de dollars chacun, et sur celle des créanciers non garantis, pour 2 135 000$ chacun.

B.C.I.A. a été fondée il y a une douzaine d'années. Cette agence a occupé des bureaux dans l'immeuble de la firme Simard-Beaudry, de l'homme d'affaires Tony Accurso, sur le boulevard Saint-Elzéar Est à Laval (un des actionnaires de B.C.I.A. est toujours situé à cette adresse). Puis elle a déménagé au Marché central, à Montréal.

Importants contrats

L'entreprise a fondé Centurion, filiale spécialisée dans le transport de valeurs. Son parc automobile est constitué de 125 véhicules et d'une dizaine de fourgons blindés pour le transport d'argent. Elle a obtenu d'importants contrats de sécurité auprès des organismes publics, notamment la Société des alcools du Québec, la Commission scolaire de Montréal, le Service de police de Montréal et la Ville de Montréal, pour la surveillance de la station des eaux usées.

Une entreprise sœur, la North American Security Services, a également envoyé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers. Cette firme, surtout active en Ontario, doit 1,3 million de dollars à des créanciers non garantis.

Avec la collaboration de Francis Vailles

B.C.I.A.

Luigi Coretti a fondé B.C.I.A. en 1998. La société se spécialise dans la sécurité, l'enquête, l'écoute électronique et le contre-espionnage. Elle a progressé à un rythme phénoménal. Aujourd'hui, elle emploie 1013 employés, au Québec et en Ontario, où elle porte le nom de North American Security Services.

En 2008, B.C.I.A. a créé une filiale, Centurion, spécialisée dans le transport des valeurs. Elle possède un parc de camions blindés.

Dans les années 2000, B.C.I.A. avait pignon sur rue à Laval, sur le boulevard Saint-Elzéar, dans des bureaux loués. Le propriétaire était Tony Accurso, l'homme au yacht qui a fait les manchettes. Coretti et Accurso se connaissent.

B.C.I.A. a déménagé à Montréal en 2007.

Une firme au passé trouble

Le président de B.C.I.A. fait face à de nombreuses poursuites et a déclaré faillite deux fois

MICHÈLE OUIMET

Le président de la firme de sécurité privée qui surveille le quartier général de la police à Montréal a de nombreuses poursuites civiles et pénales sur le dos. Il a aussi fait faillite deux fois. Hier, c'est son entreprise qui s'est placée sous la protection de la Loi sur la faillite.

L'homme s'appelle Luigi Coretti. Sa firme, le Bureau canadien d'investigations et d'ajustements (B.C.I.A.), offre des services de sécurité dans plusieurs organismes publics, comme la Société d'assurance automobile, l'Agence métropolitaine des transports, la Commission scolaire de Montréal, l'arrondissement de Saint-Léonard, la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal.

B.C.I.A. a connu une croissance phénoménale depuis sa fondation en 1998. Elle emploie 1013 employés au Québec et en Ontario.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a accordé à B.C.I.A. non seulement le contrat de surveillance de son quartier général, rue Saint-Urbain, mais aussi celui de son centre de communications, sur le boulevard Saint-Joseph, un endroit stratégique qui regroupe des « équipements informatiques vitaux ». B.C.I.A. est également à la cour municipale, au 750, rue de Bonsecours. Un agent accueille et escorte les détenus.

Le service des affaires internes de la police a enquêté sur M. Coretti avant de lui attribuer le contrat. « Il n'y a rien qui nous empêchait de donner le contrat à B.C.I.A. », affirme Alain Legault, chef de cabinet du patron de la police, Yvan Delorme.

Un président d'entreprise qui a de nombreuses poursuites contre lui et deux faillites à son actif peut-il surveiller le quartier général de la police ainsi que son centre informatique ?

M. Delorme n'a pas voulu répondre à nos questions.

De nombreuses poursuites

La liste des poursuites est longue. M. Coretti est poursuivi par sept ex-employés et par le Comité paritaire des agents de sécurité (huit poursuites et une demande d'injonction auxquelles s'ajoutent 12 poursuites civiles pour des congés de maladie, des jours fériés et des heures supplémentaires non payés).

Ce n'est pas la première fois que M. Coretti se retrouve devant les tribunaux. En 1997, la Commission des normes du travail l'a poursuivi au nom de sept employés pour salaires et congés annuels non payés, alors qu'il était l'administrateur de deux sociétés, les Vêtements Wonderland et 3 279 138 Canada inc.

L'affaire s'est terminée en 2000 par une entente à l'amiable.

Sans oublier ses deux faillites, de 25 000$ en 1990 et de 400 000$ en 1997.

« M. Coretti a déjà fait faillite en 1990 et n'a été libéré qu'en 1997, peut-on lire dans le rapport du syndic déposé en Cour supérieure. Durant la période de sa faillite, il a encouru des dettes et il ne s'est pas présenté à l'assemblée des créanciers tel que requis par la loi. »

M. Coretti a refusé de parler à *La Presse*. Il a envoyé deux mises en demeure. C'est l'ancien journaliste de Radio-Canada Alexandre Dumas qui s'occupe de ses relations avec les médias.

Un employeur délinquant

Les conditions de travail des agents de sécurité sont régies par un décret. Le comité paritaire des agents de sécurité est le chien de garde du décret.

De 2005 à 2008, le Comité paritaire a envoyé 89 lettres à Luigi Coretti lui demandant de respecter le décret, sans oublier de nombreuses visites d'inspecteurs. B.C.I.A. a été condamnée à payer des amendes.

L'agence de sécurité B.C.I.A surveille notamment le QG du SPVM.

En 2008, le Comité paritaire a finalement décidé de demander une injonction. « C'est le seul remède approprié pour forcer les défendeurs (M. Coretti et B.C.I.A.) à respecter la loi », peut-on lire dans la requête déposée en cour.

L'injonction n'a jamais été ordonnée. Les deux parties négocient. La majorité des dossiers sont en train de se régler.

Sept ex-employés poursuivent aussi B.C.I.A. La cause n'est toujours pas réglée. Parmi eux figurent quatre policiers à la retraite du SPVM.

Luigi Coretti a d'abord embauché Antoine Bastien, ex-lieutenant-détective aux homicides à la police de Montréal. Ce sont deux policiers cadres du SPVM, Jimmy Cacchione et Giovanni Diféo, qui ont présenté Luigi Coretti à M. Bastien. Ce dernier travaillait depuis une trentaine d'années dans la police et il songeait à la retraite.

Il a rencontré Luigi Coretti à quelques reprises avant de prendre sa retraite et de se joindre à B.C.I.A. comme directeur des enquêtes.

Est-ce normal que deux cadres du SPVM, MM. Cacchione et Diféo, travaillent comme démarcheurs pour Luigi Coretti ?

MM. Cacchione et Diféo n'ont pas voulu accorder d'entrevue.

Enquête du vérificateur

Des délais administratifs troublants entourent l'attribution du contrat de surveillance de la police à B.C.I.A. Le vérificateur général de la Ville, Jacques Bergeron, a d'ailleurs déclenché une enquête.

C'est le service des immeubles de la Ville de Montréal qui a piloté le dossier.

En 2003, la Ville a accordé le contrat de surveillance à la firme Sécurité Unique. Un contrat de quatre ans d'une valeur totale de 2,3 millions. En 2006, Sécurité Unique a vendu certains actifs à B.C.I.A., dont son contrat avec le SPVM.

Le contrat se terminait en décembre 2007. La Ville a décidé de le prolonger d'un an, jusqu'en décembre 2008. Elle avait donc amplement le temps de préparer un nouvel appel d'offres pour couvrir les années 2009-2010.

Sauf que l'appel d'offres a été lancé avec beaucoup de retard, en avril 2009, et le contrat n'a été accordé que cinq mois plus tard, en septembre. Et ce n'est pas B.C.I.A. qui l'a obtenu, mais un concurrent, la firme Cartier, le plus bas soumissionnaire.

Pourtant, B.C.I.A. a continué le travail de surveillance. Cartier s'est finalement désistée. En décembre 2009, elle s'est placée sous la protection de la Loi sur la faillite. En janvier, Garda l'a achetée.

Aujourd'hui, c'est toujours B.C.I.A. qui surveille les immeubles de la police. C'était le soumissionnaire le plus bas après Cartier. Le comité exécutif de la Ville n'a toujours pas approuvé le contrat, ce qui est contraire aux règles.

« Il y a eu quelques cafouillages, admet le chef de cabinet du chef de police, Alain Legault. Il y a eu beaucoup de questions. On se serait cru dans un téléroman, ça n'a pas de bon sens… Mais ça s'explique. »

Un donateur du Parti libéral

B.C.I.A. a reçu des millions provenant des FIER, les fonds de développement économique en région. C'est le député de l'ADQ, François Bonnardel, qui a dénoncé l'argent reçu par Luigi Coretti, important donateur du Parti libéral du Québec.

« Depuis 2004, affirme Bonnardel, Coretti a versé 7900$ à la caisse du parti. »

Ironiquement, B.C.I.A. a travaillé pour l'ADQ en 2007-2008. Elle a vérifié les antécédents criminels et le statut de bonne réputation d'une centaine de candidats et collaborateurs du parti.

Pour joindre notre chroniqueuse : **michele.ouimet@lapresse.ca**

POLITIQUE

Avancer en arrière

VINCENT MARISSAL
CHRONIQUE

Les médecins de famille montent au créneau contre le projet de ticket modérateur de 25$ annoncé par Québec dans le budget Bachand. Noble geste, mais les « omnis » défoncent des portes ouvertes puisque ce projet est mort-né.

Selon des sources politiques et du monde médical, le ministre Bolduc a déjà fait son deuil de cette mesure. Il aurait d'ailleurs clairement indiqué cette fin de semaine à la présidente de l'Association médicale canadienne, Anne Doig, que cette idée de faire payer les Québécois selon le nombre de visites chez le médecin ne fonctionnera pas.

Le ministre des Finances, Raymond Bachand, avait lui-même écarté cette idée en entrevue au quotidien *Le Soleil*, le lendemain du dépôt de son budget.

Bref, le ballon d'essai sur le ticket modérateur lancé avec le budget s'est complètement dégonflé. C'était prévisible.

Si on connaissait davantage de génie aux stratèges du gouvernement libéral, on pourrait même penser que ce ballon a été volontairement lancé vers son échec pour faire mieux passer le reste, notamment le « gros » morceau, c'est-à-dire la « contribution santé » de 25$ par année par adulte cette année, de 100$ l'an prochain et de 200$ dans deux ans.

La réalité est, malheureusement pour Jean Charest, beaucoup plus terre à terre : il s'agit, en fait, d'un autre recul dans le désordre, une manoeuvre devenue la grande spécialité de ce gouvernement.

Le même gouvernement qui pensait, apparemment, faire avaler aux Québécois des ponctions majeures dans leur poche avec une promesse… de faire le ménage dans les affaires du gouvernement ! Faire le ménage, rationaliser, couper dans le gras… On a déjà entendu cette chanson-là.

« La population est sceptique sur le fait que 62 % des économies viendront du gouvernement. Ils vont le croire quand ils verront les chiffres sur six ou douze mois », a prédit le ministre Bachand la fin de semaine dernière.

Le ministre des Finances se désolait par ailleurs de constater que le gel des budgets de dix-huit ministères pour trois ans « ne fait que les dernières lignes des articles ».

Le ballon d'essai sur le ticket modérateur lancé avec le budget s'est complètement dégonflé. C'était prévisible.

Raymond Bachand vise les messagers, c'est une réaction classique, mais le problème, c'est le message.

Un gouvernement le moindrement branché sur sa population, en particulier un gouvernement secoué par une crise de confiance, aurait su qu'il ne peut faire passer des augmentations de taxes et de tarifs avec une vague promesse d'autodiscipline dont les résultats sont attendus dans plusieurs mois.

Idem pour la réunion extraordinaire du Conseil des ministres, dimanche, d'où rien de neuf n'est sorti, sinon que les dirigeants des grandes sociétés d'État « commerciales » garderont leurs bonus. Pas la peine d'organiser un tel exercice par un beau dimanche de printemps si c'est pour en ressortir en disant que les gens ont raison d'être sceptiques sur les projets de ménage du gouvernement et que les bonis resteront. Sur le fond (la nécessité de maintenir une structure de bonus pour être compétitif), le gouvernement a raison, mais dans le contexte actuel, c'est le pire message à envoyer à la population.

Ce gouvernement navigue sans gouvernail sous les ordres confus d'un capitaine en qui les Québécois n'ont plus confiance.

Prenez le gâchis des garderies, un dossier qui continue de hanter le gouvernement, malgré le recul spectaculaire du ministre Tony Tomassi, cette semaine.

Prenez la création en catastrophe d'une commission d'enquête sur la nomination des juges provoquée par les « révélations » de Marc Bellemare.

Vraiment, toutes ces manoeuvres de panique, tous ces reculs sentent plus l'improvisation que le génie.

En fait, depuis sept ans, ce gouvernement a, le plus souvent, navigué à vue dans le brouillard. Sauf pendant l'épisode du gouvernement minoritaire, qui correspond aussi à l'époque du tandem Dan Gagner-John Parisella au poste de chef de cabinet et de conseiller spécial.

La rechute du gouvernement Charest correspond aussi, ce n'est peut-être pas un hasard, au départ de M. Gagner à la retraite et de M. Parisella à la tête du Bureau du Québec à New York.

Jean Charest aurait intérêt a établir dans les plus brefs délais un lien Skype entre son bureau et celui du nouveau délégué du Québec à New York.

Pour joindre notre chroniqueur : **vincent.marissal@lapresse.ca**

NÉGOCIATIONS CANADA-UNION EUROPÉENNE

Charest louange le travail d'Ottawa

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — À peine quelques mois après avoir critiqué les façons de faire du gouvernement Harper dans les négociations de traités internationaux, à Copenhague, le premier ministre du Québec, Jean Charest, louange maintenant le travail d'Ottawa dans les pourparlers pour une entente de libre-échange avec l'Union européenne.

En décembre dernier, lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Copenhague, M. Charest avait critiqué la position des conservateurs fédéraux en environnement, jugeant que si le gouvernement Harper avait le pouvoir de négocier des traités internationaux, il ne pouvait engager les provinces sans leur consentement lorsqu'il était question de sujets de compétence provinciale.

« Le gouvernement Harper a beaucoup appuyé l'approche que nous avons en ce moment. Je n'ai pas de reproches à formuler à M. Harper. C'est même le contraire dans le cas des négociations actuelles », a dit M. Charest, en marge d'une allocution prononcée dans le cadre d'un forum réunissant des gens d'affaires et des leaders politiques du Canada et de l'Union européenne.

M. Charest a fait une nette distinction entre les deux traités, qui n'ont pas du tout le même sujet, mais maintient qu'il est important d'avoir l'appui des provinces dans une telle négociation.

« À défaut d'adhérer à l'entente que nous voulons avec l'Europe et que l'Europe veut avec le Canada, on ne peut pas avoir d'ententes. Il y a beaucoup de sujets qui touchent les compétences des provinces, entre autres au niveau des marchés publics », a-t-il expliqué, se réjouissant de la collaboration actuelle entre les niveaux de gouvernement.

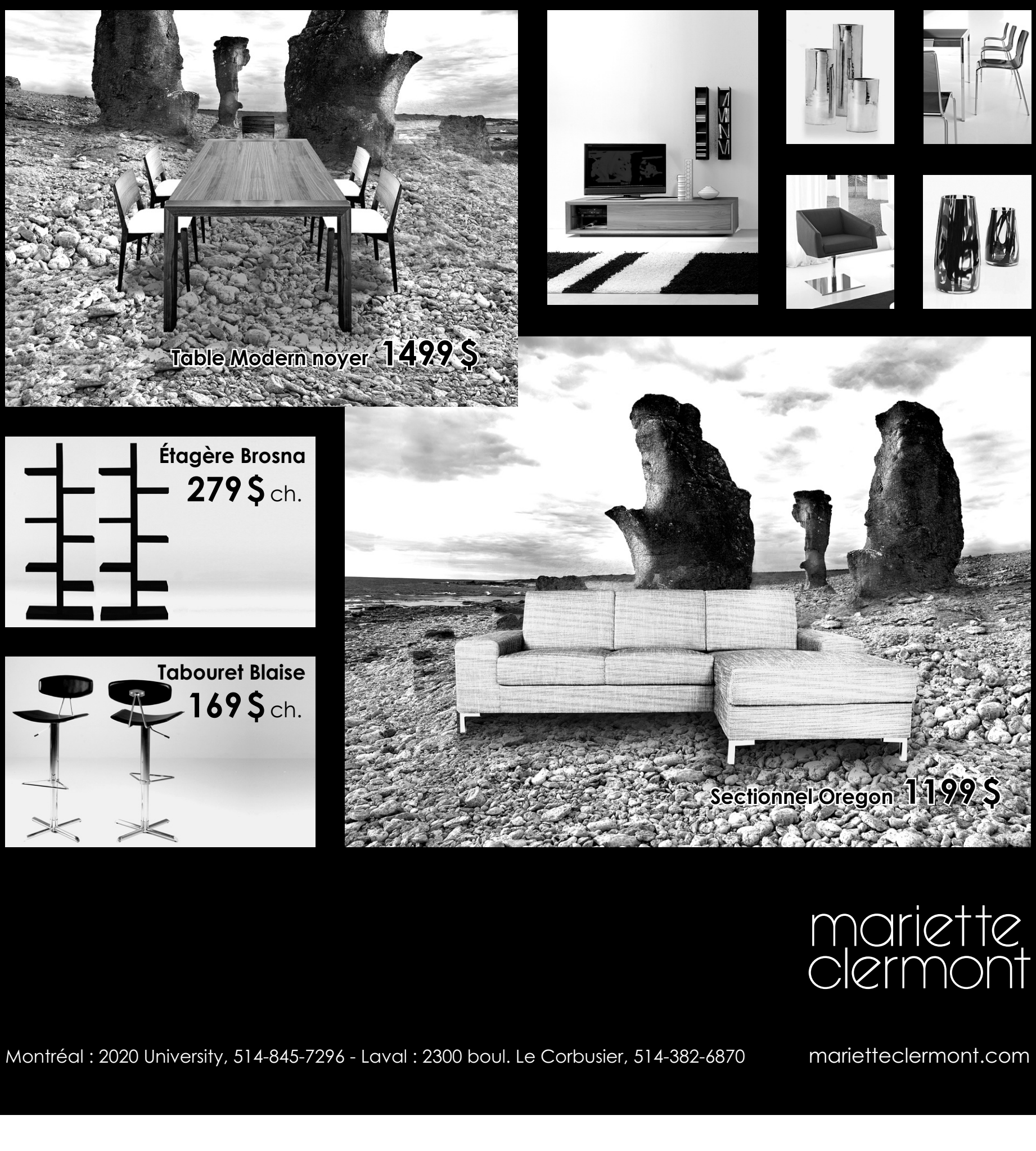

FRONT COMMUN DES MÉDECINS DE FAMILLE

« Pas question de taxer la maladie ! »

Le ministre de la Santé s'engage à discuter des modalités avec les Québécois

SARA CHAMPAGNE

Dans un geste rarissime, les regroupements de médecins de famille au Québec s'allient contre le projet d'imposer un ticket modérateur aux malades. Les omnipraticiens demandent au gouvernement de renoncer à « taxer la maladie », une mesure qui, selon eux, équivaut à un pas en arrière de 40 ans, à l'époque où ils se battaient pour obtenir l'universalité des soins via la fameuse carte « soleil ».

Tant la Fédération des médecins omnipraticiens (FMOQ), que les médecins des CLSC, étudiants compris, bref tout le corps médical de première ligne s'entend pour dire qu'une franchise en santé serait « difficile à gérer », et qu'au bout du compte, il y aurait une augmentation des coûts. Et que le ticket modérateur ne ferait que décourager les plus pauvres qui attendraient que leur état se dégrade avant de consulter.

« C'est un pas de plus vers la privatisation », a aussi déploré Pierre J. Durand, doyen de la faculté de médecine de l'Université Laval, appuyé par son collègue de l'Université de Sherbrooke. « Un ticket modérateur n'aurait pour effet que d'obliger les gens à souscrire à une assurance privée. »

« Les gens n'abusent pas du système de santé, ils ne consomment pas pour rien, a pour sa part indiqué Marie-Claude Goulet, présidente de Médecins québécois pour le régime public (MQRP), en point de presse hier matin. Qui, de toute façon, a envie d'abuser de 12 heures d'attente à l'urgence? On ne fait pas le choix d'être malade. »

PHOTO FRANÇOOIS ROY, LA PRESSE

Les médecins Louis Godin de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, Marie-Claude Goulet de l'organisme Médecins québécois pour le régime public ainsi que Guillaume Charbonneau du Collège des médecins de famille du Québec ont pris la parole hier contre l'imposition d'un ticket modérateur sur les soins de santé, une mesure annoncée dans le dernier budget Bachand.

Un débat de santé?

Joint en fin d'après-midi par *La Presse*, le ministre de la Santé, Yves Bolduc, s'est montré rassurant en réitérant son intention de ne pas brûler les étapes. « On a l'esprit ouvert, on va avoir des discussions et on va établir les modalités de la mise en place, a-t-il résumé. Les discussions ne se feront pas derrière des portes closes. On va consulter la population québécoise. Et ce que je dis, c'est qu'il n'y aura pas de limitation d'accès aux soins de santé. Et qu'on va tenir compte de la capacité de payer des Québécois. »

À cet égard, le ministre n'écarte pas la possibilité d'exempter les prestataires de l'assurance sociale. Mais, répète-t-il, « les médecins peuvent émettre toutes les hypothèses voulues, il reste que les modalités n'ont pas été établies ».

« Les gens n'abusent pas du système de santé. Qui, de toute façon, a envie d'abuser de 12 heures d'attente à l'urgence? On ne fait pas le choix d'être malade. »

Quant à l'illégalité d'imposer un paiement aux patients en vertu de la loi canadienne sur la santé, le ministre Bolduc dit que « il faudra avoir des discussions avec le fédéral, ça fera partie des modalités. » Le ministre de la Santé espère déposer ses recommandations l'automne prochain, pour une mise en place de la franchise en santé vers 2013-2014.

Deux absents ont brillé par leur absence au front commun des regroupements de médecins: Yves Lamontagne, du Collège des Médecins du Québec, et Gaétan Barrette, de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ). Le docteur Lamontagne a affirmé qu'il n'avait pas reçu l'invitation, mais qu'il se serait joint au regroupement si on lui avait demandé.

« Je suis contre le ticket modérateur, mais il reste qu'il faut qu'on se creuse la tête, qu'on tienne un débat de fond sur le financement de la santé. On ne peut pas financer sur le dos des contribuables, particulièrement sur le dos de la classe moyenne, qui se fait toujours fouiller les poches. »

Le docteur Barrette, de la FMSQ, n'a pas ressenti le besoin de se joindre au front commun parce que l'implantation d'un ticket modérateur est de toute façon « illégale » en vertu de la loi. Selon lui, le gouvernement se sert de ce projet « comme levier afin de négocier les transferts fédéraux, qui viendront à échéance, en 2013 et 2014 ».

Médicaments génériques

Le Dr Lamontagne et lui s'entendent sur un point: les médicaments génériques. Ils appuient donc dans un sens le projet de loi du député de Québec solidaire, Amir Khadir, de réduire le prix des médicaments génériques, comme en Ontario. Une mesure qui permettra de récupérer quelques centaines de millions, tout au plus, mais qui ne réglera pas le manque à gagner de un milliard par année en santé.

Cérémonie des

Grands diplômés

de l'Université Laval

RÉCIPIENDAIRES
2010

Des diplômés qui changent le monde!

Dans le cadre de cette cérémonie, l'Association des diplômés de l'Université Laval a décerné, le 28 avril dernier, la médaille Gloire de l'Escolle à huit de ses membres dont le rayonnement et le mérite exceptionnel font honneur **à l'Université Laval** partout dans le monde.

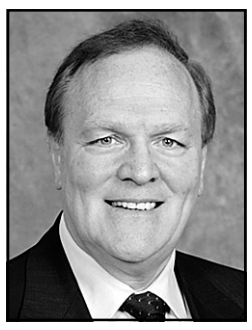

Marcel Aubut,
O.C., O.Q., c.r., Ad. E.
Droit 1970

Associé principal
Heenan Blaikie Aubut
Président du Comité olympique canadien

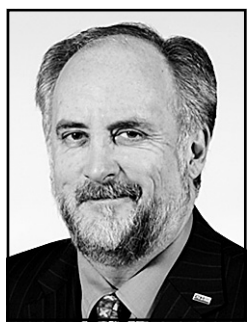

François A. Auger,
M.D., FRCP(C), CQ, MACSS
Médecine 1976 et 1977

Professeur titulaire, Université Laval
Directeur du LOEX
Directeur du Centre de recherche-FRSQ du CH*A*

Thomas De Koninck,
M.S.R.C. et C.M.
Philosophie 1954, 1956 et 1971

Professeur titulaire, Université Laval
Titulaire de la Chaire « La philosophie dans le monde actuel »

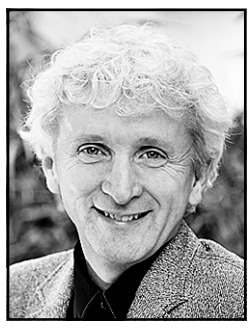

André Gosselin
Bio-agronomie 1979 / Biologie végétale 1983

Professeur titulaire, Université Laval

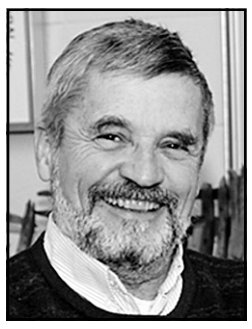

Robert Grenier, O.C.
Lettres 1964

Archéologue subaquatique principal
Parcs Canada

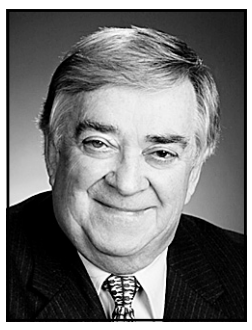

Jean Marchand,
B.A., M.Sc.C
Administration des affaires 1961

Président
Fondation Universitas

Jean Raby
Droit 1986

Managing Director
Goldman Sachs Paris

Alexandra Szacka
Anthropologie 1977 et 1981

Chef de bureau, Moscou
Société Radio-Canada / CBC

L'Association des diplômés de l'Université Laval,
230 445 diplômés,
230 445 histoires
à raconter.
www.adul.ulaval.ca

Merci à nos partenaires !

UNIVERSITÉ LAVAL
La Fondation

TD Assurance Meloche Monnex

mbna

Desjardins Valeurs mobilières
Membre FCPE

L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS

UNIVERSITÉ LAVAL

POLITIQUE

PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE

En commission parlementaire, lors de l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Famille, le député péquiste Nicolas Girard a martelé une question qui a semé le malaise dans le camp libéral. « Est-ce que le Groupe Genco ou une entreprise apparentée qui appartient à la famille du ministre Tony Tomassi a réalisé des travaux de construction ou de rénovation dans des garderies? »

GARDERIES

Le ministre Tomassi encore sur la sellette

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Tony Tomassi s'est retrouvé une fois de plus dans l'embarras, hier, lorsque le Parti québécois lui a demandé si des entreprises appartenant à sa famille ont construit ou rénové des garderies subventionnées. Le ministre a refusé de confirmer ou d'infirmer cette allégation. Et au moment où la controverse sur les garderies bat son plein, le vérificateur général du Québec a décidé d'envoyer ses limiers au ministère de la Famille.

En commission parlementaire, lors de l'étude des crédits budgétaires du ministère, le député péquiste Nicolas Girard a martelé une question qui a semé le malaise dans le camp libéral. « Est-ce que le Groupe Genco ou une entreprise apparentée qui appartient à la famille du ministre a réalisé des travaux de construction ou de rénovation dans des garderies? » a-t-il demandé sans relâche.

« M. Tomassi répond à toutes les questions en commission parlementaire. Il est un ministre qui a un ministère très important au niveau de la famille. Alors, oui, j'ai confiance en lui. »

– Le premier ministre Jean Charest

Tony Tomassi a répondu que « le ministre et le Ministère ne colligent pas cette information parce que c'est d'intérêt privé ». Contrairement à un CPE dont la construction est financée par l'État, « chaque service de garde privé assume l'entièreté des coûts de construction », a-t-il expliqué. « Il a le droit de faire faire les travaux par n'importe qui. (...) Le Ministère n'est pas informé de quelque façon que ce soit. » Mais M. Tomassi a souligné plus tard que le ministère fait un suivi des travaux de construction pour s'assurer que ses normes sont respectées.

Tony Tomassi est l'actionnaire majoritaire du Groupe Immobiliare-Genco, une entreprise en « investissement immobilier », selon le registre des entreprises. Ses intérêts sont placés dans une fiducie sans droit de regard. Le père du ministre, Donato Tomassi – organisateur politique important –, est le président et l'actionnaire majoritaire du Groupe Genco. De 1997 à 2003, Tony Tomassi était le directeur général de cette entreprise, dont les activités sont décrites dans le registre des entreprises comme « entrepreneur général » et « restauration après sinistre ». Un autre membre de la famille du ministre, Dino Tomassi, est président et actionnaire majoritaire des Entreprises de construction Genco. Selon nos vérifications, aucune de ces entreprises ne détient à l'heure actuelle une licence de la Régie du bâtiment. La Commission de la construction du Québec (CCQ) estime que les entreprises de construction Genco n'en auraient jamais eu et « ne semblent pas avoir été actives sur les chantiers au cours des 10 dernières années ». Le Groupe Genco n'a plus de licence depuis août 2005, toujours selon la CCQ.

Nicolas Girard dit poser des questions sur le sujet à partir d'informations obtenues de « sources fiables ». « Il y a des questions sur toutes les lèvres à Montréal par rapport aux entreprises Genco », a-t-il ajouté. Le député n'a pas exposé de cas concrets de garderies construites ou rénovées par les entreprises de la famille Tomassi. « Je poursuis mes recherches », a-t-il dit.

M. Girard a fait valoir que « des proches du ministre sont impliqués dans le scandale des garderies libérales ». « Cinq cent cinquante places ont été attribuées à des organisateurs, des donateurs et des amis du ministre », a-t-il ajouté.

Analyse préliminaire

Il y a deux semaines, le vérificateur général Renaud Lachance a fait parvenir une lettre au ministère de la Famille annonçant son intention de mener des « travaux d'analyse préliminaire ». Il s'agit de l'étape préalable à une enquête en bonne et due forme.

Le vérificateur général affirme qu'aucun lien n'existe entre le déclenchement de ces travaux et la controverse sur l'attribution des nouvelles places subventionnées aux garderies. « J'ai envoyé cette lettre pour deux raisons. C'est un ministère au budget important, plus de 2 milliards de dollars, et ça fait plus de 10 ans qu'on n'a pas conduit de vérification dans leur ministère », a-t-il expliqué, soulignant que son examen portera sur « l'ensemble des activités du ministère ».

Le 19 mars, *La Presse* indiquait que le vérificateur envisageait de se pencher sur les allégations concernant l'existence d'un marché secondaire de revente de permis de garderies. Son bureau se disait interpellé par le nombre important de présumées irrégularités qui circulent sur l'attribution de places subventionnées.

De passage à Gatineau, Jean Charest a réitéré sa confiance en Tony Tomassi, dont la démission est réclamée par le PQ et l'Association des garderies privées. « M. Tomassi répond à toutes les questions en commission parlementaire. Il est un ministre qui a un ministère très important au niveau de la famille. Alors, oui, j'ai confiance en lui », a affirmé le premier ministre.

Avec la collaboration de Malorie Beauchemin

ON EN A MANGÉ DES ÉMOTIONS.

ASSIS, DEBOUT, COUCHÉ SUR LE SOFA. LA POINTE DE PIZZA AVANT LA MISE AU JEU. LA BOUCHE PLEINE EN CHIALANT CONTRE L'ARBITRE. LE BOL DE MAÏS SOUFFLÉ ENTRE L'ENTHOUSIASME ET L'INQUIÉTUDE. LA CRÈME À GLACE QUAND NOTRE GARDIEN EST TOUCHÉ PAR LA GRÂCE. LE KETCHUP À CÔTÉ DE L'ASSIETTE QUAND LA RONDELLE FRAPPE LE POTEAU. LES YEUX PLEINS D'EAU, REMPLIS DE FIERTÉ POUR NOS GLORIEUX.

metro

FIÈRE PARTENAIRE DES CANADIENS DE MONTRÉAL

POLITIQUE

HYDRO-QUÉBEC

Thierry Vandal a reçu une prime bonifiée en 2009

DENIS LESSARD

QUÉBEC — **Même si Québec a sorti la hache pour sabrer les primes dans la haute fonction publique, le grand patron d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, encaissera ce printemps un bonus supérieur à celui de l'an dernier.**

Pour les plus hauts dirigeants de la société d'État, d'ailleurs, les primes continueront allègrement, en dépit de la directive gouvernementale qui met un terme aux primes pour l'ensemble des gestionnaires de la fonction publique.

Selon le ministre des Finances, Raymond Bachand, refuser ces primes pour les dirigeants d'Hydro équivaut à « passer une loi spéciale, rouvrir la convention collective et abolir les bonus de tous les gens qui sont couverts par cette convention ».

Hydro-Québec, comme d'autres sociétés d'État, est régie par la Loi sur la gouvernance, et son conseil d'administration est indépendant. On attend des dirigeants de ces « sociétés commerciales » des « efforts équivalents rigoureux » pour compenser ces primes.

Hier à l'Assemblée nationale, le député péquiste de Jonquière, Sylvain Gaudreault, s'est interrogé sur la pertinence des primes accordées à M. Vandal. Il a obtenu pour 2009 un bonus de 125 000$ qui s'ajoute à son salaire de 421 000$. Par rapport à l'année précédente, ce sont des augmentations respectives de 3000$ et 4000$. Pourtant, a relevé M. Gaudreault, la feuille de route du patron d'Hydro-Québec depuis 12 mois est plutôt ternie par des erreurs de jugement. La société d'État a laissé échapper l'achat d'Énergie Nouveau-Brunswick, n'a pu gérer le problème de l'entretien de Gentilly 2 et a même commandité des écoles privées cossues auxquelles est lié M. Vandal.

PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

Le PDG d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, a obtenu en 2009 un bonus de 125 000$ en plus de son salaire de 421 000$. Par rapport à l'année précédente, ce sont des augmentations respectives de 3000$ et 4000$.

« Laxisme »

Pourtant, au printemps 2009, embarrassé, le ministre Claude Béchard, alors responsable d'Hydro-Québec, avait justifié les bonus du président Vandal en expliquant qu'on les lui avait accordés pour sa performance « avant la crise financière » et que ces primes seraient revues par la suite, a rappelé M. Gaudreault. « C'est évident que le gouvernement n'a aucun contrôle, aucune autorité sur ces sociétés, même quand un ministre dit que ce sera revu, il n'y a rien qui change », a insisté le député péquiste.

Selon lui, ce laxisme est difficilement justifiable – les abonnés ont encaissé 20 % d'augmentation de tarifs depuis 2004, et 2 % de hausse l'an dernier seulement.

M. Bachand estime que la révision de ces primes serait un geste aussi odieux que la décision du gouvernement péquiste, au début des années 80, de rouvrir les conventions collectives et de « (réduire) le salaire des enseignants de 20 % ». M. Bachand était, il faut le dire, aux premières loges à l'époque comme chef de cabinet de Pierre Marc Johnson, gros canon du cabinet de René Lévesque.

En faisant le tour de la liste des gestionnaires d'Hydro-Québec, on remarque aussi que tous ont reçu en 2009 des primes presque aussi généreuses que celles de l'année précédente. André Boulanger, président de la filiale distribution, a reçu 102 000$ en bonus, comparativement à 106 000$ l'année précédente. À son salaire de 369 000$, on doit aussi ajouter 17 000$ pour l'utilisation de son auto – prime à laquelle M. Vandal n'a pas droit, car Hydro-Québec lui fournit la limousine et le chauffeur.

Isabelle Courville a eu droit à une prime de 89 500$, 4000$ de plus que l'année précédente, qui s'est ajoutée à son salaire de 354 000$. Richard Cacchione, président d'Hydro Production, a un salaire de 367 000$, mais doit se contenter de 100 000$ de bonus, 2000$ de moins que l'année précédente.

Petit taux.
Emprunt futé.
Plus vite
remboursé.

La bonne hypothèque pour vous, maintenant.
Seulement chez BMO.

Le nouveau prêt hypothécaire à petit taux BMO vous protège contre les hausses de taux. Grâce à un excellent taux fixe de 5 ans et à une période d'amortissement de 25 ans ou moins, vous pouvez rembourser votre prêt hypothécaire plus rapidement et ainsi peut-être économiser plus de 50 000 $ en intérêts, comparativement à un prêt hypothécaire amorti sur 30 ans[2].

4,35 %
(TAC)[1]

Passez en succursale aujourd'hui ou laissez un de nos spécialistes mobiles en prêts hypothécaires venir à vous.

bmo.com/HypothequeAPetitTaux

BMO Banque de Montréal
Ça a du sens. Profitez.MC

[1] Le taux annuel du coût d'emprunt (TAC) pour le prêt hypothécaire fermé de 5 ans à petit taux fixe est de 4,35 %. Le calcul du TAC ne tient pas compte des frais applicables. Si nous demandons une évaluation de la propriété, les frais s'y rattachant auront pour effet d'augmenter le TAC. Les fonds doivent être avancés dans les 90 jours suivant la date de votre demande. L'offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps sans préavis. Le taux fixe indiqué est un taux réduit spécial et ne correspond pas au taux affiché de la Banque de Montréal. Les critères d'octroi de crédit habituels de la Banque de Montréal s'appliquent. Des conditions peuvent s'appliquer. Cette offre spéciale ne s'applique pas à la MargExpress sur valeur domiciliaire. [2] Exemple fondé sur un prêt hypothécaire de 200 000 $ amorti sur une période de 25 ans comparativement à un prêt hypothécaire du même montant amorti sur une période de 30 ans, dont le TAC, dans chaque cas, est de 7,00 % pour la durée complète de la période d'amortissement. MC/MD Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

Les petits délinquants ont la vie facile

Des centaines de personnes recherchées par la police se baladent dans la nature

DENIS LESSARD

QUÉBEC — **Des centaines de petits délinquants recherchés par la police se baladent dans la nature sans être inquiétés. La situation préoccupe le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, qui veut demander aux grands corps de police de se doter d'équipes spéciales pour épingler ces délinquants.**

En commission parlementaire hier, le critique péquiste à la sécurité, Bertrand St-Arnaud, a relevé que plus de 717 personnes étaient visées par des mandats d'arrêt sans qu'il y ait de suite.

« Il y a très peu d'efforts qui sont faits pour retrouver ces gens. Un journaliste en a retrouvé rapidement deux juste en se rendant aux adresses indiquées au plumitif au palais de justice », a déploré M. St-Arnaud. Dans certains cas, les personnes sont recherchées depuis plus de quatre ans, insiste-t-il.

Aucun d'eux n'est coupable de meurtre, mais souvent on retrouve des cambrioleurs susceptibles de continuer leur activité illicite tant qu'ils ne sont pas épinglés. « Je suis certain qu'une bonne partie de ces fugitifs sont toujours à l'adresse que détient la cour, mais personne ne s'en préoccupe », a lancé le député de Chambly.

Pour le ministre Dupuis, il s'agit d'une question « préoccupante ». Les chiffres lancés par l'opposition méritent d'être nuancés. À une prochaine rencontre avec les corps policiers, M. Dupuis se fait fort de recommander que toutes ces organisations se dotent d'une équipe spécialisée chargée de vérifier l'exécution des mandats d'arrêt.

Il y a tous les jours des gens qui font défaut aux mandats d'arrêt, plus de 700 mandats sont enregistrés, uniquement pour la SQ, a expliqué le directeur général associé de la SQ, Marcel Savard. Chaque année, 500 mandats reviennent.

Quand les arrestations viennent des escouades spécialisées, « les recherches sont faites ». Il y a tous les jours des gens qui font défaut aux mandats d'arrêt, plus de 700 mandats sont enregistrés, uniquement pour la SQ, a expliqué le directeur général associé, Marcel Savard, responsable du territoire.

Chaque année, 500 mandats reviennent, dont 80 % sont retrouvés dans une période de 24 mois, mais il s'ajoute toujours de nouveaux mandats, insiste le policier.

Les « personnes à risque » sont identifiées et les démarches sont faites pour les retrouver, « c'est difficilement réalisable d'avoir 100 % des mandats », convient le policier.

Le député St-Arnaud a aussi relevé le manque de sécurité au palais de justice de Montréal, où seulement la moitié de deux étages sont sécurisés.

Des couteaux au palais de justice

« C'est la risée, on retrouve tous les jours ou à peu près des couteaux dans les toilettes du troisième étage, parce que les gens se rendent compte qu'il y a de la sécurité. Ils sont tout de même entrés au palais de justice, il y aurait pu y avoir des batailles… Les étages à caractère matrimonial n'ont aucune protection », a lancé M. St-Arnaud.

Il souligne qu'aux États-Unis, par exemple, les palais de justice sont bien plus étanches. « Aux États-Unis, quand les élèves rentrent à l'école, ils passent aussi à travers un système de détection », a ironisé le ministre Dupuis.

Des mandats d'arrêt pour le couple « souverain »

CHRISTIANE DESJARDINS

Mario Antonacci et Sylvia Gibb, qui se réclament d'un obscur et excentrique mouvement souverain, ont fait un nouveau pied de nez au système, hier. Ils ne se sont pas présentés pour la suite de leur procès criminel et ont envoyé des missives et même des « ambassadeurs » à la cour, afin de confirmer leur absence, pour cause de non-juridiction. C'était la goutte qui précédait celle qui allait faire déborder le vase.

Il était 14h15. Le procureur de la Couronne, l'enquêteur, le témoin, et même l'interprète (parce qu'Antonacci, parfaitement bilingue, en avait exigé un), étaient présents dans la salle d'audience. Le juge Jean-Paul Braun a donné une dernière chance aux accusés, en demandant à leurs « ambassadeurs » de les joindre pour leur dire qu'ils avaient 10 minutes pour se présenter à leur procès. Les ambassadeurs (lire les supporteurs du couple) sont revenus au bout de 15 minutes pour faire savoir que la décision des accusés était finale et sans appel. Le groupe se réclame du mouvement Sovran Nations Embassies of Mother Earth.

Le procureur de la Couronne, Jacques Bélanger, a alors suggéré d'avoir recours à un article du Code criminel rarement utilisé (article 475), qui permet de continuer un procès en l'absence d'un accusé, quand celui-ci s'esquive. Après réflexion, c'est la voie que le juge Braun a choisie. Il a de plus délivré des mandats d'arrêt contre les deux accusés. Celui de M^me^ Gibb est un mandat visé, ce qui signifie qu'elle pourra être libérée après s'être présentée au poste de police. Antonacci, lui, devrait être détenu. Le juge rendra jugement le 12 mai, dans cette affaire où le couple est accusé de voie de fait grave à l'endroit d'une quinquagénaire. La plaignante, Jocelyne Malouf, affirme qu'Antonacci l'a jetée violemment hors du logement qu'elle lui avait prêté, le 20 septembre 2007. Elle a eu le bassin et un poignet fracturés.

Depuis le début de leur procès, en décembre, les accusés ont envoyé toutes sortes de requêtes sans queue ni tête, au juge et au procureur, soit pour dire que le tribunal n'avait pas juridiction sur eux, ou demander des choses impossibles.

BOMBAY®

-40%

SUR TOUS LES MEUBLES

DU 29 AVRIL AU 3 MAI SEULEMENT!

TOUS LES MEUBLES POUR SALLE DE SÉJOUR

TOUS LES MEUBLES POUR SALLE À MANGER

TOUS LES MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER

TOUTES LES COMMODES

TOUS LES MEUBLES DE BUREAU

TOUTES LES CHAISES

TOUTES LES TABLES D'APPOINT

TOUS LES CANAPÉS

TOUTES LES UNITÉS MURALES DE RANGEMENT

AUCUN PAIEMENT PENDANT 6 MOIS!**

APPLICABLE AUX ACHATS DE 300 $ ET PLUS PORTÉS À VOTRE COMPTE BOMBAY.

AUCUN FRAIS D'ADMINISTRATION NI DE TRAITEMENT. FINANCEMENT DISPONIBLE SUR LE TOTAL DES ACHATS, INCLUANT LES TAXES.

Carrefour de la Rive-Sud 450 655-2525 • Le Carrefour Laval 450 978-5362 • Centre Rockland 514 344-4688
Kirkland 514 428-0606 • Bromont 450 534-0611 • Les Galeries d'Anjou 514 352-7696 • Place Rosemère 450 979-2772
Place Ste-Foy 418 651-7664 • Quartier DIX30 450 462-2535 • Bayshore Shopping Centre 613 829-9674

**Sous réserve de l'approbation du crédit. Comptes de consommateurs seulement. Ce programme de financement est sous réserve d'un achat minimum de 300 $ (taxes incluses) imputé à la carte. Les intérêts courus sont calculés au taux de 28,8 % par année à partir de la date d'achat. Province de Québec seulement : aucun intérêt ne sera porté au compte si les deux conditions suivantes sont remplies:(1) les paiements mensuels minimums applicables, tel que requis, sont faits chaque mois au plus tard à la date d'échéance; (2) le solde est payé au plus tard à la fin de la période de promotion sans intérêt. A l'extérieur de la province de Québec : aucun intérêt ne sera porté au compte si le solde est payé au plus tard à la fin de la période de promotion sans intérêt. Si le solde quotidien moyen est de 250 $ / 500 $ / 750 $ / 1 000 $, les frais de crédit pour une période de 30 jours seront respectivement de 6,00 $ / 12,00 $ / 18,00 $ / 24,00 $ (voir la convention d'adhésion au compte de carte de crédit pour connaître tous les détails). Les offres de financement sont disponibles dans les magasins participants seulement. Informez-vous pour connaître tous les détails.

www.bombay.ca

VENTE DE PIANOS

à l'école des petits chanteurs du Mont-Royal

Renouvellement des pianos du département de musique. Tous près de l'Oratoire St-Joseph.

21-22-23 mai

+ 60 pianos neufs et usagés

Sur rendez-vous seulement

(514) 276-3333

Par Kawai Canada Musique et le centre musical Italmélodie

POLITIQUE

Rahim Jaffer a multiplié les contacts avec des ministères

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Rahim Jaffer et son associé Patrick Glémaud ont multiplié les contacts avec des membres du gouvernement au cours de la dernière année – dont certains en utilisant une adresse courriel du bureau d'Helena Guergis alors qu'elle était ministre –, montrent des documents remis à la commissaire au lobbying du Canada et que *La Presse* a obtenus.

Ces documents révèlent l'existence de plusieurs communications avec des membres des bureaux de ministres ou des fonctionnaires de ministères ou d'organismes fédéraux qui avaient jusqu'ici été épargnés dans cette controverse, dont le bureau de la ministre des Travaux publics, celui de la ministre d'État responsable des Aînés et l'agence de la Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Ces informations viennent encore une fois contredire les affirmations de l'ancien député conservateur et de son associé Patrick Glémaud, qui prétendent que leur entreprise n'a pas fait de lobbyisme auprès du gouvernement fédéral et qu'ils ne devaient par conséquent pas s'enregistrer au registre. Les deux hommes et leur firme, Green Power Generation, font vraisemblablement l'objet d'une enquête par la commissaire à la suite d'une plainte du Parti libéral.

L'un des échanges de courriels obtenus par *La Presse* en fin de journée hier montre que l'intervention du bureau de l'ancien ministre des Travaux publics, Christian Paradis, pour la tenue d'une rencontre vers le début de l'automne 2009 entre des fonctionnaires et Patrick Glémaud sur la possibilité de poser des panneaux solaires sur le toit d'immeubles gouvernementaux a créé un véritable branle-bas de combat dans la fonction publique. Les courriels à priorité élevée se sont multipliés pendant plusieurs semaines. La demande provenait apparemment de Sébastien Toregni, qui était directeur des affaires parlementaires du ministre Paradis à l'époque.

Dans une lettre envoyée mardi à la commissaire au lobbying, l'actuelle ministre des Travaux publics, Rona Ambrose, a écrit: « À la suite d'une demande de Rahim Jaffer en août 2009, une rencontre a été organisée par le ministère pour discuter d'une proposition. » La rencontre a finalement eu lieu en octobre et Patrick Glémaud y a assisté. On ignore le sort de cette proposition.

Un autre échange de courriels montre qu'en juin 2009, M. Jaffer a pris contact avec le sous-ministre adjoint de l'agence de la Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Doug Maley, pour tenter d'obtenir une subvention de 700 000 $ pour un projet dans lequel était impliquée RLP Energy inc, une entreprise avec laquelle il confirme travailler. Le financement lui a été refusé, malgré le fait que M. Maley ait demandé d'étudier la proposition sur une base « prioritaire ».

Courriels au nom d'Helena Guergis

Bizarrement, tous les courriels envoyés de l'adresse courriel personnelle de M. Jaffer affichent le nom « Helena Guergis ».

Plusieurs échanges dans lesquels les courriels sont signés « Rahim » émanent toutefois d'une adresse intitulée Helena Guergis – Assistant 2. C'est le cas d'un message envoyé le 26 août 2009 au secrétaire parlementaire du ministre des Transports et des Infrastructures, Brian Jean, et dans lequel M. Jaffer lui demande le statut de l'évaluation d'un projet de panneaux solaires qu'il lui a soumis pour obtenir une subvention gouvernementale.

Dans un échange avec une proche conseillère de la ministre responsable des Aînés, le 1er septembre dernier et dans lequel il réclame une rencontre avec la ministre pour l'un de ses proches, M. Jaffer a écrit: « Rob a été assez gentil pour nous aider avant la gestion malheureuse de la situation par le bureau du premier ministre. » On ignore ce à quoi il fait référence.

Devant une telle utilisation des ressources gouvernementales, la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mary Dawson, a envoyé il y a 10 jours au moins une partie du dossier au président de la Chambre des communes, Peter Milliken, pour qu'il charge à son tour l'un de ses comités d'étudier la question.

RBC Banque Royale®

Faites de votre nouvelle maison un chez-soi à votre image.

La Marge Proprio RBC® est un excellent moyen d'améliorer davantage la maison que vous aimez. En plus d'offrir une marge de crédit que vous pouvez notamment utiliser pour entreprendre des rénovations, elle vous permet de diviser votre hypothèque : une portion à taux fixe pour bénéficier de stabilité et une portion à taux variable pour profiter de faibles taux d'intérêt et économiser. Somme toute, la Marge Proprio RBC offre une souplesse exceptionnelle. Communiquez avec un conseiller RBC pour obtenir des conseils adaptés à vos besoins – des conseils à votre image.

L'offre de meilleur taux est de retour

- Taux de **2,75 %** sur la marge de crédit du programme Marge Proprio RBC[1].
- Tirez parti de la valeur nette de votre propriété.
- Consultez un conseiller en prêts hypothécaires RBC pour découvrir d'autres façons d'économiser de l'argent sur votre hypothèque.

Communiquez avec un conseiller en prêts hypothécaires RBC dès aujourd'hui : **Rendez-vous à rbc.com/conseilhypothecaire ou composez le 1 866 864-0420.**

Une banque de conseils pour vous guider.MC

Les produits de financement personnel et les hypothèques résidentielles sont offerts par la Banque Royale du Canada sous réserve de ses critères de prêt standard. Certaines conditions s'appliquent. Cette offre peut être modifiée, retirée ou prolongée à tout moment, sans préavis. 1. Le taux d'intérêt est établi d'après notre taux préférentiel, majoré de 0,5 %. En date du 24 mars 2010, le taux préférentiel est de 2,25 %. Le taux d'intérêt changera selon les fluctuations de notre taux préférentiel, et ce, sans préavis. Pour les nouvelles Marges Proprio RBC, des frais d'évaluation de la propriété peuvent s'appliquer. Les frais d'évaluation de la propriété sont en moyenne de 350 $. Le montant des frais variera en fonction du type de propriété et de l'emplacement. ® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada.

Le procès d'Omar Khadr est retardé

LA PRESSE CANADIENNE

La procédure judiciaire concernant Omar Khadr a été retardée de plusieurs heures hier pour permettre aux avocats de prendre connaissance d'un document de 281 pages sur les nouvelles règles à appliquer.

Le délai est survenu après que l'un des avocats canadiens d'Omar Khadr eut indiqué que la défense rejetait l'offre de réduction de peine des procureurs de la commission militaire.

« Nous ne sommes pas intéressés à une proposition qui ne donne pas l'occasion à Omar (Khadr) de sortir de l'enfer de Guantánamo et de rentrer à la maison », a lancé Me Dennis Edney.

Les nouvelles règles précisent, entre autres choses, les circonstances dans lesquelles des déclarations obtenues sous la contrainte peuvent être acceptées en tant qu'éléments de preuve.

Le manuel est important pour l'équipe d'avocats d'Omar Khadr, puisque la procédure préalable à l'instruction de cette semaine sert à déterminer si des déclarations auto-incriminantes seront admissibles durant le procès de son client.

smart

>> Pas besoin d'être riche pour avoir un garde du corps.

Financement jusqu'à 60 mois à 0 %*. Location à partir de 168 $*/mois à 3,9 %*.

lasmart.ca

smart Centre Montréal, 7800, boul. Décarie, Montréal, (514) 735-3581
smart Centre Boucherville, 1530, rue Ampère, Boucherville, (450) 449-0222
smart Centre West Island, 4525, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux, (514) 620-5900
smart Centre Rive-Sud, 4844, boul. Taschereau, Greenfield Park, (450) 672-2720
smart Centre Laval, 3131, autoroute 440 Ouest, Laval, (450) 681-2500
smart Centre Blainville, 10000, Chemin du Plein Air, Mirabel (Blainville), (450) 435-1313

© smart Canada 2010, une division de Mercedes-Benz Canada Inc. *Offres de location basées sur une smart fortwo pure 2010 neuve, proposées uniquement par l'intermédiaire de Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit pendant une durée limitée. Exemples de location basés sur un versement de 168 $ par mois (taxes exclues) pendant 48 mois. Acompte de 1 225 $ plus première mensualité, dépôt de garantie de 200 $ et taxes applicables dus à la date d'entrée en vigueur du bail. PDSF à partir de 14 990 $. Taux de location annuel de 3,9 %. Obligation totale : 9 489 $. Kilométrage limité à 18 000 km/an (0,20 $ par km supplémentaire). Exemple de financement établi pour un échelonnement des paiements sur 60 mois à un taux d'intérêt annuel de 0 %, pour un PDSF de 14 990 $. Paiement mensuel de 250 $ (taxes en sus) avec versement initial de 0 $. Coût d'emprunt de 0 $. Obligation totale : 14 990 $. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Frais de transport et de préparation (jusqu'à 1 295 $), d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance, de remboursement de la taxe fédérale sur la climatisation, « écoprélèvement » et frais assimilés imposés au fabricant (s'ils sont perçus par le concessionnaire), ainsi que taxes et frais de RDPRM en sus. Des frais ou taxes supplémentaires peuvent s'appliquer en vertu de lois provinciales. L'offre peut changer sans préavis et ne peut être combinée à aucune autre offre. Rendez-vous à votre Centre smart pour en savoir plus ou composez le 1-877-627-8004 pour joindre le centre de service à la clientèle de la Division smart Canada. Modèle passion illustré avec équipement offert en option.

Rahim Jaffer soupçonné de lobbyisme illégal

Un témoignage contredit l'ancien député

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Nazim Gillani, homme d'affaires de Toronto dont les liens avec Rahim Jaffer font des vagues depuis plusieurs semaines à Ottawa, a contredit le témoignage de l'ancien député, hier, devant un comité de la Chambre des communes.

Contrairement à ce qu'avaient affirmé M. Jaffer et son partenaire d'affaires, Patrick Glémaud, lors de leur témoignage la semaine dernière, M. Gillani a révélé hier qu'il existait un contrat d'un an entre son entreprise et celle des deux hommes afin que celle-ci trouve du financement gouvernemental pour des sociétés choisies par Nazim Gillani.

Lors de leur témoignage, MM. Jaffer et Glémaud ont juré qu'ils n'avaient jamais fait de lobbyisme auprès du gouvernement – ils feraient actuellement l'objet d'une enquête par la commissaire au lobbying.

Ils ont aussi déclaré qu'ils n'avaient signé aucun contrat avec la société de M. Gillani, International Strategic Investments (ISI), et qu'ils avaient coupé tous les liens avec lui depuis des mois.

« M. Jaffer et moi devions voyager en Chine ensemble le 13 avril 2010! a lancé Nazim Gillani. Mais M. Jaffer a déclaré à ce comité la semaine dernière qu'il avait mis un terme à notre relation il y a plusieurs mois... Ce n'était pas vrai. »

Le témoin a précisé que la relation entre son entreprise et celle de M. Jaffer, Green Power Generation (GPG), n'avait aucune visée illégale – admettant du même souffle qu'au moment de signer le contrat, le 21 septembre 2009, il ne connaissait rien aux règles fédérales en matière de lobbyisme.

« Il n'y a jamais, jamais eu de plan pour exercer de l'influence indue ou au noir. Simplement, ils ont dit qu'ils connaissaient la voie dans le labyrinthe gouvernemental », a-t-il dit, ajoutant qu'« ils n'ont jamais obtenu aucune subvention ou aucune somme d'argent pour aucune entreprise » qu'ISI aurait dirigée vers eux.

Le contrat indique entre autres que « le consultant (GPG) garantit et représente qu'il est en dialogue continu et a des liens précieux avec le gouvernement du Canada (...) pour les fins de fournir du financement gouvernemental ».

Des commissions à la pièce

Il prévoit aussi que la rémunération de la firme de Rahim Jaffer et Patrick Glémaud serait basée sur un partage des profits pour chaque projet concerné et sur des commissions négociées à la pièce.

Une telle pratique pourrait contrevenir aux normes régissant le lobbyisme au Canada: « La Loi sur le lobbyisme a introduit en juillet 2008 une interdiction au versement d'honoraires conditionnels et d'autres contreparties liées aux résultats associés aux activités des lobbyistes-conseils.

De plus, la Loi interdit aux lobbyistes d'accepter ce genre de rétribution », a expliqué la porte-parole du Commissariat au lobbying du Canada, Nathalie Hall.

Par ailleurs, Nazim Gillani a nié en bloc une série d'allégations ou rumeurs sur son compte, dont voici des exemples:

- Il a reconnu avoir fait une erreur en écrivant dans un courriel que Rahim Jaffer allait lui ouvrir les portes du bureau du premier ministre Stephen Harper. Il dit que M. Jaffer n'a jamais prétendu une telle chose;
- Il a dit ne pas avoir de photo de M. Jaffer et de sa femme, Helena Guergis, en train de consommer de la cocaïne;
- Il a affirmé n'avoir aucun lien avec le crime, « organisé ou désorganisé »;
- Il a juré ne pas avoir de compte en banque dans un paradis fiscal et ne pas avoir aidé le couple Jaffer-Guergis à en obtenir un.

PHOTO CHRIS WATTIE, REUTERS

Nazim Gillani a témoigné hier devant un comité de la Chambre des communes qui tente de déterminer si Rahim Jaffer a contrevenu aux règles de lobbyisme.

UNE PORTÉE DE TÉLÉPHONES À 0$

AUCUNS FRAIS DE MISE EN SERVICE
ÉCONOMISEZ 35$
DURÉE LIMITÉE*

Nokia 1661
0$ avec Entente Fido de 2 ans

Samsung Gravity
25$ 0$ avec Entente Fido de 2 ans

LG Neon TE365
25$ 0$ avec Entente Fido de 2 ans

MOTO W388 Renew+
15$ 0$ avec Entente Fido de 2 ans

MOTO W233 Renew
0$ avec Entente Fido de 2 ans

fido
Les bons prix font les bons amis.

MAGASINS FIDO

MONTRÉAL
1004, rue Sainte-Catherine Ouest
Carrefour Angrignon
Centre Rockland
Centre Eaton
Fairview Pointe-Claire
Les Galeries d'Anjou
Place Montréal Trust
Place Versailles
Place Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD
Carrefour du Nord, St-Jérôme
Carrefour Laval
Centre Laval
Galeries Rive-Nord, Repentigny
Galeries Terrebonne
Place Rosemère

RIVE-SUD
Mail Champlain
Promenades Saint-Bruno

DÉTAILLANTS EXCLUSIFS

MONTRÉAL
ACTION-PAGE INC.
4960, boul. Décarie, Montréal
3820, rue St-Denis, Montréal
1221, rue St-Zotique Est, Montréal
3451, rue Ontario Est, Montréal
4328, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal
3920, rue Wellington, Montréal
7024, rue St-Hubert, Montréal
1024A, avenue Mont-Royal Est, Montréal
6700, avenue Côte-des-Neiges, Montréal
Galeries Normandie, Montréal
4282, boul. Métropolitain Est, St-Léonard
2900, rue Masson, Montréal
Centre de la Pointe, Pointe-aux-Trembles
Centre commercial Côte-St-Luc, Montréal
Centre Domaine, Montréal
MOBIFONE
Centre commercial Le Boulevard, St-Léonard
Place Bourassa, Montréal-Nord
1111, rue St-Urbain, Montréal
Galeries des Sources, Dollard-des-Ormeaux
Place de la Cathédrale, Montréal
3758, boul. St-Laurent, Montréal
35, rue Beaubien Est, Montréal
101, avenue Mont-Royal Ouest, Montréal
6295, rue Victoria, Montréal
STUDENT PHONES
Voyages Campus, Université Concordia
ZONE MOBILE
Place Alexis Nihon, Montréal
436, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
680, rue Jarry Est, Montréal
Centre d'achat Langelier
10539, boul. Pie-IX, Montréal
1314, rue Ste-Catherine Est, Montréal
Complexe Desjardins, Montréal
Centre Wilderton, Montréal
Place Newman, Lasalle

LAVAL ET RIVE-NORD
ACTION-PAGE INC.
3100, boul. Concorde Est, Laval
MOBIFONE
321b, montée des Pionners, Terrebonne
1637, boul. Daniel-Johnson, Laval
ZONE MOBILE
367, boul. Arthur-Sauvé, St-Eustache

RIVE-SUD
ACTION-PAGE INC.
Place Longueuil
Promenades Montarville, Boucherville
600, rue Pierre-Caisse, St-Jean-sur-Richelieu
MOBIFONE
600, boul. Laurier, Beloeil
ZONE MOBILE
3310, boul. Taschereau, Greenfield Park
Métro Longueuil

FUTURE SHOP
BEST BUY
la cabine
SANS-FIL etc...
COSTCO
CENTRE HI-FI
Walmart

Ne ratez pas notre grand solde de téléphones!
Sur **fido.ca**, en magasin ou faites le 1-866-301-3436

Offres sujettes à changement sans préavis. Des frais de résiliation hâtive s'appliquent. *Valide dans le cadre d'une nouvelle mise en service avec Entente Fido de 2 ou 3 ans, jusqu'au 30 juin 2010. Un crédit au montant des frais de mise en service de 35 $ sera porté à votre première facture. MC Fido & dessin et *Les bons prix font les bons amis* sont des marques de commerce de Fido Solutions Inc. Toutes les autres marques de commerce et logos appartiennent à leurs propriétaires respectifs. © 2010 Fido Solutions Inc.

ACTUALITÉS

Chambre des communes Détenus afghans

L'heure est au compromis

PHOTO CHRIS WATTIE, REUTERS

Pressé de questions hier à la Chambre des communes, le premier ministre Harper a laissé entendre que les trois partis de l'opposition pourraient toujours se liguer contre le gouvernement conservateur s'ils sont insatisfaits.

MALORIE BEAUCHEMIN ET JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — **Le gouvernement Harper et les trois partis de l'opposition semblent être prêts à mettre un peu d'eau dans leur vin afin de trouver un compromis dans le dossier des documents secrets concernant le transfert des prisonniers afghans.**

Mais il reste à voir si le premier ministre Harper en mettra suffisamment dans la coupe pour plaire à ses adversaires aux Communes et éviter un affrontement qui pourrait s'envenimer au point de provoquer des élections hâtives, si le gouvernement perdait un éventuel vote de confiance en Chambre.

Réagissant pour la première fois hier à la décision « historique » du président de la Chambre des communes, Peter Milliken, qui s'est rangé mardi derrière les arguments de l'opposition qui réclame de voir ces fameux documents depuis des mois, M. Harper a affirmé qu'il veut bien la respecter, mais à certaines conditions.

« Nous sommes prêts à nous plier à la décision du président tout en respectant nos obligations légales établies par les lois adoptées par le Parlement. Le fait est que le gouvernement ne peut pas enfreindre la loi, il ne peut pas ordonner aux fonctionnaires d'enfreindre la loi et il ne peut pas faire quoi que ce soit qui pourrait mettre inutilement en danger la sécurité des troupes canadiennes », a affirmé le premier ministre en réponse à une question du chef libéral, Michael Ignatieff.

Mais interrogé plus tard par le chef du NPD, Jack Layton, M. Harper a laissé entendre que les trois partis de l'opposition pourraient toujours se liguer contre le gouvernement conservateur minoritaire aux Communes s'ils sont insatisfaits de la décision du cabinet dans ce dossier.

« Nous cherchons à respecter la décision (du président) et nos obligations légales. (…) C'est toujours le cas, (la survie du) gouvernement dépend de la confiance de la Chambre », a-t-il dit.

L'opposition bondit

Ces propos ont fait bondir les partis de l'opposition, qui ont conclu que le premier ministre n'écartait pas la possibilité de forcer la tenue d'un vote de confiance sur cette épineuse question.

« Si M. Harper veut absolument des élections sur ça, (…) ce sera sa décision. On ne se pliera pas aux diktats de M. Harper. Je ne suis pas un béni-oui-oui comme ses députés du Québec », a affirmé le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

À la lumière des propos de Stephen Harper, les néodémocrates de Jack Layton craignent pour leur part que les conservateurs s'entêtent dans leur refus de fournir des documents non censurés, ce qui constitue selon eux un très mauvais point de départ pour des pourparlers.

« J'espère que M. Harper veut vraiment trouver une solution, a dit M. Layton, méfiant. Parce que le président a été très clair: la Chambre des communes est suprême sur la question. Si le premier ministre sème des menaces à tout vent, ce n'est pas comme ça qu'on va avancer. »

Les trois partis de l'opposition réclament qu'on leur remette des milliers de pages de documents secrets non censurés afin de déterminer si le gouvernement Harper savait que les prisonniers afghans transférés par les soldats canadiens risquaient d'être torturés par les autorités afghanes. C'est du moins ce qu'a soutenu le diplomate Richard Colvin devant un comité parlementaire, en novembre dernier, relançant tout le débat sur le transfert des détenus.

Les principaux ministres du gouvernement Harper ont toujours nié avoir été mis au courant des risques de torture. Le gouvernement refuse toutefois de remettre les documents liés au dossier, prétextant que cela pourrait mettre en cause la sécurité nationale et celle des soldats canadiens en mission en Afghanistan.

« Si le premier ministre sème des menaces à tout vent, ce n'est pas comme ça qu'on va avancer. » – Jack Layton

Deux semaines

Le président des Communes a donné mardi deux semaines au gouvernement et à l'opposition pour trouver une solution permettant aux parlementaires d'avoir accès à l'information, mais sans compromettre la sécurité nationale. Les leaders parlementaires des quatre partis doivent trouver un terrain d'entente. Le chef du NPD, Jack Layton, a d'ailleurs rencontré individuellement M. Ignatieff et M. Duceppe, hier, pour commencer à préparer des propositions à soumettre au gouvernement.

Plus tôt en matinée, le chef libéral Michael Ignatieff a soutenu que plusieurs solutions s'offraient au gouvernement et aux partis de l'opposition.

« Cela fait des mois que nous disons qu'il y a une solution si des gens raisonnables se mettent au travail, a dit M. Ignatieff. Le Parti libéral est de bonne foi. On n'a pas changé de position au cours des cinq derniers mois. On respecte la nécessité de protéger la sécurité nationale et la sécurité de nos troupes.

« Mais on a toujours dit de façon aussi ferme qu'il faut respecter la volonté du Parlement, qui est la volonté du peuple », a-t-il ajouté.

Le dossier a été abordé à l'occasion du caucus des députés conservateurs, hier matin. Le leader parlementaire du gouvernement aux Communes, Jay Hill, a indiqué à ses collègues qu'il avait déjà discuté de dates pour rencontrer ses homologues des autres partis. Selon des députés conservateurs, il serait hasardeux de provoquer des élections générales sur la question des détenus afghans.

« Il n'y a personne qui veut aller en élections sur cette question. Je ne me vois pas partir en campagne électorale pour demander le mandat de garder des documents secrets », a résumé hier une source conservatrice.

Le juge Léger dessaisi d'une cause impliquant quatre Hells

LA PRESSE CANADIENNE

Le juge de la Cour d'appel Jacques Léger, qui a représenté les intérêts commerciaux des Hells Angels jusqu'en 2006, n'a pas cru bon de se dessaisir d'une cause impliquant quatre Hells Angels. C'est plutôt le juge en chef de la Cour d'appel qui vient de le faire, a rapporté Radio-Canada, hier.

Le juge Jacques Léger n'avait pas prévenu son juge en chef Michel Robert qu'il pouvait se trouver en conflit d'intérêts. M. Robert a indiqué hier avoir estimé « plus sage » de remplacer M. Léger dans cette cause, même s'il a dit ne pas connaître tous les faits.

Avant d'accéder à la magistrature en 2006, Jacques Léger conseillait les Hells sur les marques de commerce. Son principal client était Robert Bonomo, un membre fondateur des Hells arrêté en avril 2009 dans l'opération SharQc et accusé de 22 meurtres.

De la Cour supérieure, Jacques Léger est passé à la Cour d'appel l'année dernière. Il devait présider à une cause mardi prochain concernant la libération sous caution de quatre Hells accusés de meurtre. Des juristes consultés par Radio-Canada ont estimé que le juge Léger avait le devoir de se désister.

Mis au courant de la situation, le juge en chef Michel Robert a pris les dispositions nécessaires pour que le juge Léger soit dessaisi du dossier, comme le montre le rôle de la Cour d'appel, corrigé lundi après-midi.

Selon Radio-Canada, ceci survient alors que le bruit court que le juge Léger pourrait remplacer le juge Robert comme juge en chef de la Cour d'appel du Québec.

Un combattant ultime devra améliorer ses fréquentations

EXCLUSIF

CAROLINE TOUZIN

La Régie des alcools, des courses et des jeux est déterminée à éloigner le crime organisé du monde des combats ultimes. La Régie avait hésité à délivrer un permis au combattant David Loiseau pour finalement le lui accorder, et c'est maintenant un autre dur à cuire, Steve Bossé, qui devra améliorer ses fréquentations avant de pouvoir remonter sur un ring.

Dans une décision rendue hier, la Régie a refusé d'accorder deux permis de concurrent et de préposé au coin à Steve Bossé, soulignant « prendre très au sérieux l'image et la réputation » de ce professionnel des arts martiaux auprès de la population.

Cette ancienne vedette de la Ligue nord-américaine de hockey a été vue à plusieurs reprises avec des relations des Hells Angels, selon un policier de la Sûreté du Québec venu témoigner à l'audience de la Régie. Lors de récents combats, Bossé a été commandité par des entreprises liées au crime organisé, selon la police. Alors qu'il était la tête d'affiche d'un gala organisé aux studios Mel's à Montréal, l'an dernier, il portait un short à l'effigie du bar de danseuses nues Le Garage, de Mirabel. Cette même année, il a été commandité par Cintron, boisson énergisante distribuée par l'entreprise Mustang Distribution, fondée par l'ancien chef des Rock Machine Salvatore Cazzetta, maintenant Hells Angel.

Celui qui s'est recyclé dans les combats ultimes a également été observé par la police dans un centre commercial de Saint-Jean-sur-Richelieu alors qu'il portait un chandail avec l'inscription « Support 81 South ». Ce chiffre représente les premières lettres des mots Hells Angels. Quant au mot « South », c'est l'un des cinq chapitres de ce groupe criminel au Québec.

Bossé possède l'école de combat ultime Ultimate Boss Fighting, située à la même adresse qu'un centre sportif que fréquentent régulièrement les membres et ex-membres des Jokers de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce groupe de motards affilié aux HA de Trois-Rivières a été dissous en 2001. « La preuve entendue au sujet des personnes entourant M. Bossé, ainsi que certaines de ses fréquentations et commanditaires qu'il avait antérieurement, mettent en cause sa capacité à exercer, avec compétence et intégrité, les activités reliées aux permis demandés et de ternir le renom de la boxe », écrivent les régisseurs.

Le ménage

Le nouveau gérant de Bossé, Gary Chartrand, a indiqué à la Régie qu'il avait fait le ménage dans les commanditaires de son poulain. Bossé a, quant à lui, admis qu'il fréquentait des personnes du monde criminel et que certaines d'entre elles avaient fait de la prison.

Le pugiliste professionnel David Loiseau a finalement reçu son permis, hier, après que la Régie eut exprimé des doutes sur ses fréquentations. La Régie attendait un rapport de la Sûreté du Québec sur les liens entre Loiseau et le crime organisé. Après étude de ce rapport, la Régie a décidé de lui accorder son permis. S'il est toujours dans les plans de l'Ultimate Fighting Championship, il pourra prendre part au gala UFC 113, le 8 mai, au Centre Bell.

Procès Aristilde

Aux jurés de trancher

CHRISTIANE DESJARDINS

Sébastien Calixte, qui a surpris tout le monde en affirmant être le véritable meurtrier de Gabriel Dominique, n'a pas été contredit, estime l'avocat de Whoody Aristilde, l'accusé. Le témoin a livré un témoignage complètement invraisemblable, c'était une tentative malhabile pour aider son ami Aristilde, croit en revanche la Couronne.

Aujourd'hui, après que le juge leur aura donné ses directives, il reviendra aux 12 jurés de décider entre les versions qui leur ont été présentées, hier, par les avocats des deux parties dans le procès d'Aristilde. Âgé de 22 ans, ce dernier est accusé du meurtre prémédité de Gabriel Dominique, abattu le 18 février 2007, dans le stationnement du marché aux puces 5 Étoiles. Hier, dans le cadre des plaidoiries, l'avocat de l'accusé, Me Gary Martin, a fait ressortir les faiblesses et contradictions des témoins appelés par la Couronne. Mais par-dessus tout, c'est l'unique témoin de la défense, Sébastien Calixte, qui est venu brouiller les cartes. Il affirme que c'est lui, et non Aristilde, qui a tiré sur la victime. Le procureur de la Couronne, Pierre Labrie, ne l'a contre-interrogé que brièvement.

Me Labrie, est d'avis que la version de Calixte est trop invraisemblable pour qu'on y prête foi. Hier, le procureur a décortiqué les séquences des films captés par les caméras dans l'autobus 193. Aristilde et quatre amis, dont Calixte, ont été arrêtés dans cet autobus dans les minutes suivant le meurtre. Me Labrie est d'avis qu'on voit clairement Aristilde glisser l'arme du crime dans le sac à dos de Marco Montpoint.

Il y a quelques années, ils ont entrepris un voyage qui durera toute leur vie.

Communiquez avec TD Waterhouse. Ensemble, nous veillerons à ce que votre retraite idéale arrive au moment où vous serez prêt.

Il n'y a pas si longtemps, la retraite vous semblait bien lointaine. Maintenant, elle est tout près et vous envisagez l'avenir avec enthousiasme. Chez TD Waterhouse, nous croyons aussi que vous méritez de vous tourner vers le futur avec assurance. C'est pourquoi nous travaillons en étroite relation avec vous afin de vous aider à tirer le meilleur parti de votre épargne et de vos placements actuels, tout en vous offrant des conseils judicieux en matière de planification fiscale. Par ailleurs, ce qui est tout aussi important, vous savez que vous pouvez compter sur nos conseils personnalisés, forts de l'appui d'une équipe de professionnels du placement, pour vous aider à saisir les occasions financières qui se présentent et à réaliser vos rêves de retraite.

Communiquez avec nous aujourd'hui et commencez à vous préparer pour la retraite que vous avez toujours souhaitée.

TD Waterhouse

La richesse de l'expérience

COURTAGE À ESCOMPTE | PLANIFICATION FINANCIÈRE | SERVICES AUX CLIENTS PRIVÉS 1-866-638-5321 | WWW.TDWATERHOUSE.CA/FR

Courtage à escompte TD Waterhouse, Planification financière TD Waterhouse et Conseils de placement privés TD Waterhouse sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – membre du FCPE. Services aux clients privés TD Waterhouse désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de dépôt, de placement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie et autres. TD Waterhouse est une marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.

ACTUALITÉS

ACCUSÉ D'ABUS DE CONFIANCE ET D'ENTRAVE

Un agent de la SQ aurait fait disparaître la contravention d'un caïd montréalais

CAROLINE TOUZIN

Accusé d'abus de confiance et d'entrave, un policier de la Sûreté du Québec est soupçonné d'avoir fait disparaître une contravention pour « excès de vitesse » reçue par le caïd montréalais Francesco Arcadi. Le policier aurait fait cela à la demande de son oncle, proche de la mafia italienne.

L'agent Serge Junior Parent, 43 ans, était de retour en cour hier, au palais de justice de Montréal, pour son enquête préliminaire. L'affaire remonte à l'été 2003. Ce sont des enquêteurs de la Gendarmerie royale du Canada qui ont eu la puce à l'oreille en interceptant des conversations téléphoniques entre Arcadi et l'oncle du policier, Giuseppe « Pépé » Lazzara, dans le cadre de l'opération Colisée.

Serge Junior Parent aurait volé la contravention au poste autoroutier de Montréal avant qu'elle ne soit informatisée.

Or, l'arrestation de l'agent Parent a eu lieu seulement en 2007 pour ne pas nuire à cette gigantesque opération policière qui a déstabilisé la mafia montréalaise.

La Couronne a fait entendre, hier, quatre conversations téléphoniques entre les deux hommes d'origine italienne dans lesquelles Arcadi demande à Lazzara – aujourd'hui décédé – s'il peut l'aider à ne pas payer ladite contravention. Lors du premier appel, Arcadi joint d'ailleurs « Pépé » au café Consenza, quartier général de la mafia montréalaise. Dans l'une des conversations, Arcadi demande à un autre caïd, Lorenzo Giordano, de lire à « Pépé » des informations contenues sur la contravention puisqu'il a lui-même de la difficulté à comprendre le français. On entend distinctement le numéro de la plaque d'immatriculation d'Arcadi ainsi que le nom de famille du policier qui a rédigé la contravention: Gaucher.

PHOTO FRANÇOIS OY, LA PRESSE

L'agent Serge Junior Parent (à gauche sur notre photo) était de retour en cour, hier, pour son enquête préliminaire.

Le soir du 17 juillet 2003, Lazzara a ensuite appelé chez son neveu, à Lorraine, à deux reprises. Lazzara n'était pas sur écoute, contrairement à Arcadi. La Couronne n'a donc pas de preuve du contenu des conversations entre l'oncle et son neveu. L'accusé l'a rappelé de son bureau de la SQ vers 21 h. Le lendemain, peu avant 19 h, Lazzara a appelé Arcadi pour lui annoncer qu'il pouvait détruire sa contravention. Le travail avait été fait. Arcadi a alors insisté pour qu'il remercie son « contact ».

Hier, l'agent Patrick Gaucher, de la SQ, est venu raconter qu'il avait bel et bien donné une contravention au propriétaire d'une Acura nommé Francesco Arcadi alors que ce dernier circulait au-dessus de la limite permise sur l'autoroute 40 à la hauteur de Morgan, le 17 juillet 2003. C'était une « intervention banale », selon le policier. Ce jour-là, à la fin de son quart de travail, le policier est rentré au poste autoroutier situé à Saint-Laurent. Et comme à l'habitude, il a remis les contraventions produites ce jour-là dans le pigeonnier du bureau de l'agent de service. Ce dernier est responsable, dans les jours suivants, d'« enregistrer » les contraventions dans le système informatique. Or, la contravention d'Arcadi n'a jamais été informatisée, contrairement aux deux autres remises ce jour-là.

Serge Junior Parent aurait volé la contravention au poste autoroutier de Montréal avant qu'elle ne soit informatisée, selon la thèse de la poursuite. Parent travaillait alors au service de la surveillance physique (filature) de la SQ. Ce soir-là, le policier a travaillé jusqu'à 23 h.

Le superviseur des patrouilleurs à l'époque, Yvon Gendron, a raconté hier qu'il n'y avait pas de caméra de surveillance dans ce poste de police. Et que le code de sécurité pour y entrer avait été changé seulement une fois en huit ans à sa connaissance, après qu'un remorqueur fut entré avec ledit code. Durant la nuit, il arrive que le poste soit vide lorsque tous les agents sont sur la route, a expliqué le superviseur.

De son côté, la défense, que représente Me Alain Dubois, a fait dire à l'agent Gendron en contre-interrogatoire qu'au moins une trentaine de policiers, des secrétaires et des concierges travaillaient dans ce poste chaque jour, laissant planer le doute sur l'identité de celui qui a fait disparaître la contravention. Me Dubois présentera également une requête pour faire exclure de la preuve les conversations téléphoniques entre Arcadi et « Pépé ». Me Dubois allègue qu'elles sont inadmissibles en preuve puisque cela constitue des « ouï-dire ».

Arrêté à la fin de 2006 lors de la fameuse opération Colisée, le caïd Francesco Arcadi, successeur désigné du clan sicilien pour remplacer Vito Rizzuto, a écopé de 15 ans de pénitencier à l'automne 2008.

LAND ROVER LR2 2010
À partir de 44 950$
0%‡ FINANCEMENT JUSQU'À 60 MOIS

LAND ROVER LR4 2010
À partir de 59 990$
1,0%‡ FINANCEMENT JUSQU'À 60 MOIS

L'OFFRE SE TERMINE LE 30 AVRIL 2010

Voici les Land Rover LR2 et LR 4 nouvellement conçus. Avec des innovations technologiques qui mettent la performance de l'avant, inutile de chercher du luxe aussi raffiné dans tout autre véhicule. Plus intelligents et plus intuitifs que jamais auparavant, les LR2 et LR4 vous offrent une conduite qui vous permet de maîtriser la route. Constatez-le vous-même, rendez visite à un détaillant Land Rover.

POURQUOI UNE AUTOMOBILE, QUAND VOUS POUVEZ POSSÉDER UN LAND ROVER ?

LES MOTEURS DÉCARIE
8255, rue Bougainville
Montréal
(angle Décarie et de la Savanne)
Tél. : 514 334-9910
www.decarie.com/fr

LAND ROVER SAINT-LÉONARD
Une division de John Scotti Auto
4305, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard
Tél. : 514 722-3344
www.johnscottilandrover.com

LAND ROVER LAVAL
3475, boul. Le Carrefour
(angle du boul. Chomedey)
Laval
Tél. : 450 688-1880
www.landroverlaval.com

Tread lightly !MD Conduisez hors-route de manière responsable. (c)2010 Land Rover Canada. ‡ Obtenez le financement à l'achat à 0% / 1.0% TIA sur tous les Land Rover LR2 HSE/ 2010 LR4 (V8 / HSE / HSE modèles Luxe) 2010 neufs en inventaire, pour un maximum de 60 / 60 mois offert aux clients au détail qualifiés sur approbation du crédit par la Banque de Montréal ou la Banque de Nouvelle-Écosse. Les acheteurs ne se qualifieront pas tous pour les versements basés sur les taux d'intérêt annuels les plus bas. À titre d'exemple: pour un achat de 44 950$ / 59 990$ financé à 0% / 1.0% TIA sur 60 / 60 mois, les versements mensuels sont de 749,17$ / 1 025,45$, le coût du prêt est de 0$ / 1 537$ ou TIA de 0% / 1.0% et le total à rembourser est de 44 950$ / 61 527$. L'exemple exclut les taxes et frais exigibles à l'achat. Un acompte pourrait être exigé sur l'offre de financement à l'achat selon l'approbation de crédit. Toutes les offres se terminent le 30 avril 2010. Offres en vigueur chez les détaillants participants seulement. L'offre peut être retirées en tout temps sans préavis. Le véhicule peut être non tel qu'illustré. Offres d'une durée limitée. Le détaillant peut vendre à prix moindre. Veuillez consulter votre manuel du propriétaire avant de conduire votre véhicule hors-route. Voyez votre détaillant Land Rover visitez www.landrover.ca pour obtenir les détails.

1 000 $ À GAGNER*
Visitez PRIMEAUVELO.COM

RABAIS DE
205,00 $
TREK 7200 « 2009 »
HOMME ET FEMME
394,99 $*
Prix courant : 599,99 $

JUSQU'À 30 % DE RABAIS SUR TOUS NOS VÉLOS 2009*

PRIMEAU VÉLO

PRIMEAUVELO.COM

BROSSARD
5775, BOUL. TASCHEREAU EST
T : 450 676 4142

LAVAL (PONT-VIAU)
367, BOUL. DES LAURENTIDES
T : 450 668 5370

*Taxes en sus. Offres valides jusqu'au 30 avril ou jusqu'à épuisement des stocks. Les articles peuvent différer des modèles illustrés. Concours : Aucun achat requis. 18 ans ou plus. Résidents du Québec uniquement. Détails et règlement au primeauvelo.com

Montréal comme on l'aime

RIMA ELKOURI
CHRONIQUE

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE

Au café Jounieh, à ville Saint-Laurent, les clients peuvent boire un thé sucré tout en fumant la shisha.

Où se trouve le Montréal mongol? Les femmes hassidiques prennent-elles la pilule? Par où commencer si on veut découvrir le véritable Montréal de souche?

J'ai trouvé réponse à toutes ces questions et à bien d'autres dans le fascinant *Guide du Montréal multiple* que viennent de publier mes collègues Jean-Christophe Laurence et Laura-Julie Perreault [(1)].

Le multiculturalisme est en train de mourir, disait la semaine dernière son grand pourfendeur Neil Bissoondath, appelé à commenter à *Maisonneuve en direct* la forte hausse des unions mixtes au pays. Il meurt et c'est tant mieux. Car c'est justement sur sa tombe que fleurit le Montréal multiple où nous entraînent Jean-Christophe et Laura-Julie.

On est loin ici du catalogue Sears des communautés ethniques. Même si le *Guide du Montréal multiple* présente au fil des chapitres les différentes communautés de la mosaïque montréalaise, on voit bien que les frontières entre chacune d'elles sont poreuses. Et que l'avenir réside dans cette porosité.

La richesse de la ville réside dans ce joyeux métissage. C'est ce qui nous éloigne du multiculturalisme-ghetto et de son folklore. C'est aussi ce qui a donné bien des maux de tête aux auteurs du guide qui avaient la dure tâche de catégoriser des Montréalais dont l'identité multiple se contente rarement d'une seule petite case. Les trois-quarts des gens que les auteurs ont rencontrés pour ce livre leur disaient d'ailleurs: « Je ne suis peut-être pas la personne que vous cherchez. Moi, je ne suis vraiment pas impliqué dans ma communauté… » Comme si finalement la seule identité capable d'embrasser toute cette multiplicité, c'est justement l'identité montréalaise.

Pour la petite histoire, le *Guide du Montréal multiple* est né d'une conversation au-dessus d'une photocopieuse de la salle de rédaction de *La Presse*. Laura-Julie, journaliste aux pages internationales, revenait de l'Inde, où elle avait passé quelques mois. La crise des « accommodements raisonnables » battait son plein. « On a besoin de ce livre plus que jamais », se disait-elle. Car réduire la diversité montréalaise aux questions religieuses et aux burqas, ce n'est pas lui rendre justice. La célébrer en portant des lunettes roses, non plus. Laura-Julie voulait d'un guide qui montre bien qu'il n'y a pas de « Nous » et de « Vous » à Montréal, sans pour autant nier les maux qui affectent certaines communautés, que ce soit le chômage, les querelles internes ou différents problèmes sociaux.

La richesse de la ville réside dans ce joyeux métissage. C'est ce qui nous éloigne du multiculturalisme-ghetto et de son folklore.

Quant à Jean-Christophe, journaliste aux pages culturelles, il cherchait avant tout une façon de voyager à peu de frais. « Je n'avais ni les moyens ni le temps de voyager autant qu'avant. Je me suis dit que je pouvais voyager ici même à Montréal et que le dépaysement était vraiment au coin de la rue. » Il est ainsi parti à la découverte du monde qui se trouvait dans sa cour arrière. Que l'on soit à Brossard ou dans Parc-Extension, il suffit de cogner, d'entrouvrir une porte pour que des gens, qui le plus souvent n'attendent que ça, nous accueillent. Le temps d'une conversation ou d'un repas, on change d'espace-temps. Et on réalise que ce voisin que l'on croyait si différent nous ressemble aussi.

Si un Montréalais sur cinq est né à l'étranger, tous portent l'immigration dans leur ADN, aiment rappeler les deux auteurs « pure laine », eux-mêmes immigrants à leur façon – ils sont originaires de la région de Québec. Ils ne viennent peut-être pas de loin, mais eux aussi, un jour, ont déposé leur valise à Montréal pour y tenter leur chance.

Même s'il décline quantité d'adresses qui plairont aux gourmands et aux curieux, le guide de ces deux amoureux de Montréal est beaucoup plus qu'une liste de tuyaux pour manger japonais, trouver une épicerie haïtienne ou sortir dans un cabaret bollywoodien. Il nous amène aussi à la rencontre de personnages métissés fascinants. Un sikh qui fabrique des bagels, un rabbin qui joue du métal, un hindou qui se déguise en Elvis… On réalise finalement que le plus intéressant, ce n'est pas tant la préservation de cultures figées que leur transformation constante. Pas tant les racines de tous ces gens venus d'ailleurs que ce qu'ils deviennent au contact des autres.

(1) *Guide du Montréal multiple*, Jean-Christophe Laurence et Laura-Julie Perreault, Boréal, 2010. Comme le Montréal multiple change tous les jours, on peut suivre les suggestions des deux auteurs sur leur blogue www.montrealmultiple.com et sur twitter @mtlmultiple

Pour joindre notre chroniqueuse: **rima.elkouri@lapresse.ca**

FORFAIT MESSAGERIE ILLIMITÉE 30$ par mois
Frais de récupération des coûts gouvernementaux et réglementaires en sus*
• TEXTOS ILLIMITÉS
• COURRIELS ILLIMITÉS
• MESSAGERIE INSTANTANÉE ILLIMITÉE
• MESSAGERIE PHOTO ET VIDÉO ILLIMITÉE
• APPELS SOIRS ET WEEK-ENDS ILLIMITÉS*

Sans-fil à partir de 9,99$
avec forfaits de 3 ans

UNE EXCLUSIVITÉ ROGERS MC

ROGERS plus · CENTRE HI-FI · la cabine · BEST BUY · FUTURE SHOP · WAL★MART · Boutique micro · SANS-FIL etc…

Offres valables pour un temps limité et sujettes à changement sans préavis. *Frais de récupération des coûts gouvernementaux et réglementaires en sus; ces frais varient entre 2,46$ et 3,46$ par ligne, selon la province et le forfait choisi. Ces frais servent à défrayer les coûts, frais et autres montants liés aux mandats, aux programmes et aux exigences fédéraux, provinciaux et (ou) municipaux. **Ces frais peuvent être modifiés et ne sont en aucun cas une taxe ou des frais que Rogers doit percevoir de ses clients pour le gouvernement.** Consultez rogers.com/fraisderecuperation pour obtenir de plus amples renseignements. Des frais uniques de mise en service allant jusqu'à 35$ (les frais varient selon la province) s'appliquent. Les frais de temps d'antenne additionnel, les frais d'interurbain, les frais d'itinérance, les frais liés aux options et les taxes sont en sus et facturés mensuellement. Consultez rogers.com/messagerieillimitée pour connaître les modalités du forfait. *Le forfait inclut 100 minutes de jour par mois. Soirs: du lundi au vendredi, de 18h à 7h. Week-ends: du vendredi 18h au lundi 7h. Les appels effectués en dehors de ces heures sont facturés aux tarifs en vigueur et déduits des minutes comprises dans le forfait. Samsung Gravity à 9,99$, Samsung Corby Pro à 69,99$, LG Shine Touch à 49,99$, LG Pop à 19,99$, Nokia 5800 à 49,99$, Samsung Flight à 49,99$ et Nokia Surge à 19,99$: tous les appareils sont offerts dans le cadre d'un nouvel abonnement de trois ans à tout forfait Voix. MCRogers et le ruban de Möbius sont des marques de commerce ou utilisées sous licence de Rogers Communications inc. ou d'une société de son groupe. Les autres marques sont des marques de commerce appartenant à leurs titulaires respectifs. ©2010 Rogers Sans-fil

ROGERS
MONTRÉAL
Carrefour de la Pointe
Place Bourassa
Les Galeries d'Anjou
Place Versailles
6476A, rue Jean-Talon Est
Centre commercial Le Boulevard
5110, rue Jean-Talon Est
4455, rue Saint-Denis
1, rue De Castelnau E., bur. 101
3573, boul. St-Laurent
1008, rue Clark, bur. 206B
Centre Eaton
Place Ville-Marie
1015, rue Ste-Catherine O.
2170, avenue Pierre-Dupuy
2116, rue Guy
2360, rue Notre-Dame O., bur. 102
Centre Rockland
1201, avenue Greene
Place Alexis-Nihon
5529, avenue Monkland
Centre Montpellier
9012, boul. de l'Acadie
5150, rue Jean-Talon O.
2100, boul. Marcel-Laurin
Place Vertu
Complexe Desjardins
Carrefour Angrignon
3339L, boul. des Sources
2814, boul. St-Charles
950, boul. St-Jean, bur. 3
Fairview Pointe-Claire
AYLMER
Galeries d'Aylmer
BELŒIL
Mail Montenach
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville
BROSSARD
Mail Champlain
Place Portobello
Quartier DIX30
CHÂTEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste
Centre Régional Châteauguay
DELSON
28D, boul. Marie-Victorin
DRUMMONDVILLE
Promenades Drummondville
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1
Promenades de l'Outaouais
GRANBY
583, boul. Boivin
Galeries Granby
HULL
Les Galeries de Hull
442, boul. St-Joseph
ÎLE-PERROT
Carrefour Don-Quichotte
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N.
Galeries Joliette
LAVAL
2142, boul. des Laurentides
Centre Laval
1807, boul. St-Martin O.
Carrefour Laval
1273, boul. Curé-Labelle
241C, boul. Samson
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly, bur. 101
Place Longueuil
MAGOG
221, rue Principale O.
MONT-TREMBLANT
507, rue de Saint-Jovite
REPENTIGNY
494A, rue Notre-Dame
Les Galeries Rive-Nord
ROSEMÈRE
Place Rosemère
135, boul. Curé-Labelle
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno
SAINT-CONSTANT
Méga-Centre St-Constant
SAINT-EUSTACHE
360E, boul. Arthur-Sauvé
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
Carrefour Richelieu
Les Halles St-Jean
SAINT-JÉRÔME
Carrefour du Nord
60, rue Bélanger
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
40, boul. Morin
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Centre Valleyfield
SHERBROOKE
2980, rue King O.
Carrefour de l'Estrie
SOREL-TRACY
Promenades de Sorel
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10
Les Galeries de Terrebonne
TROIS-RIVIÈRES
Centre les Rivières
5335, boul. des Forges
5653, boul. Jean-XXIII
2, rue des Ormeaux, bur. 600
VAUDREUIL-DORION
64, boul. Harwood, bur. 101

MONTRÉAL PLUS

REMPLACEMENT DES VOITURES DU MÉTRO

Décision imminente sur un nouvel appel d'offres

MARIE TISON

La Société de transport de Montréal (STM) a pris connaissance des conclusions d'une firme indépendante chargée d'étudier la proposition du manufacturier espagnol CAF pour le remplacement des voitures du métro de Montréal.

La STM a cependant refusé de dire si CAF (Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles) remplissait toutes les conditions imposées et s'il était donc nécessaire de lancer un nouveau processus d'appel d'offres.

La porte-parole de la STM, Odile Paradis, a simplement déclaré que les représentants de la firme Hatch Mott MacDonald avaient rencontré les représentants de la société hier afin de discuter du contenu du rapport.

« Hatch doit maintenant retourner finaliser le rapport pour le déposer en format papier dans les prochains jours », a indiqué Mme Paradis.

Selon *Le Devoir*, le rapport conclut que la proposition de CAF respecte les conditions imposées par la STM. Le porte-parole de CAF, Philippe Roy, a dit ignorer le contenu du rapport, tout comme le porte-parole de Bombardier Transport, Jean-Marc Lefebvre.

Le contrat initial visait le remplacement des 342 voitures MR-63 du métro de Montréal. Un seul consortium, formé par Alstom et Bombardier Transport, avait répondu à l'appel d'offres lancé après une longue bagarre juridique menée par Alstom.

Le consortium Alstom-Bombardier a fait savoir qu'il était prêt à démarrer la production des voitures et que la première rame pourrait entrer en service en 2013.

Au cours des négociations qui ont suivi, le contrat s'est transformé pour inclure le remplacement des 423 voitures MR-73 du métro de Montréal et une option pour 288 voitures de plus. En raison de cette modification importante, la STM a dû publier un avis international pour vérifier si d'autres manufacturiers étaient intéressés à participer à un nouvel appel d'offres. Les sociétés intéressées devaient cependant respecter une série d'exigences, dont un minimum de contenu canadien de 60 %. La STM a rapidement écarté la société chinoise Zhuzhou, qui offrait des voitures sur roues d'acier, et a soumis la seule autre candidature, celle de CAF, à la firme Hatch Mott MacDonald.

Le consortium Alstom-Bombardier a fait savoir qu'il était prêt à démarrer la production des voitures et que la première rame pourrait entrer en service en 2013. Selon le consortium, un nouveau processus d'appel d'offres retarderait la mise en service de 12 à 18 mois.

La ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, a rejeté la responsabilité d'un tel délai sur les épaules de la STM. « La nature du contrat a changé; elle a été modifiée de façon substantielle », a-t-elle lancé au cours de la période des questions hier à l'Assemblée nationale.

Campagne de relations publiques

Entre-temps, le consortium et CAF ont entrepris une campagne de relations publiques pour faire mousser leur position. Bombardier a notamment fait parvenir aux médias les résultats d'un sondage Omniweb montrant que 83 % des Québécois souhaitaient que le contrat de remplacement soit réalisé par un manufacturier québécois.

Pour sa part, CAF a fait savoir qu'elle implanterait une usine d'assemblage dans l'ancienne usine Hyundai à Bromont ou à Rivière-des-Prairies.

– Avec Denis Lessard

Le réseau mobile le plus gros et le plus rapide au Québec*.

Clé Internet mobile Huawei E182E

0 $† Entente de 3 ans | 149,99 $ Sans contrat

ÉCONOMISEZ 149,99 $

HTC Hero[MC]

Offert aussi en blanc.

49,99 $‡ Entente de 3 ans | 499,99 $ Sans contrat

ÉCONOMISEZ 450 $

BlackBerry® Bold™ 9700

Pour les adeptes de la messagerie.

149,99 $‡ Entente de 3 ans | 499,99 $ Sans contrat

ÉCONOMISEZ 350 $

MOTOROLA MILESTONE[MC]

Une expérience de navigation mobile inégalée.

199,99 $‡ Entente de 3 ans | 599,99 $ Sans contrat

ÉCONOMISEZ 400 $

AFP Association of Fundraising Professionals — PRIX FREEMAN 2010 POUR SERVICES PHILANTHROPIQUES RENDUS À LA COLLECTIVITÉ — SOCIÉTÉ LA PLUS REMARQUABLE

TELUS a été désignée la société philanthropique la plus remarquable au monde.

TELUS le futur est simple[MD]

Pour en savoir davantage, passez nous voir à une boutique TELUS, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands participants ou appelez au 1-866-264-2966. Tous les détails au telusmobilite.com

FUTURE SHOP BEST BUY Walmart

Offres valables jusqu'au 31 mai 2010 sauf indication contraire. Les prix et la disponibilité des appareils peuvent varier. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. TELUS se réserve le droit de modifier les forfaits visés par cette offre promotionnelle en tout temps et sans préavis. *Selon une comparaison des réseaux HSPA et HSPA+ nationaux : « le plus rapide » selon les vitesses de transmission de données testées dans des grands centres urbains du pays; « le plus gros » selon la couverture géographique et la population desservie. †Offre valable avec nouvelles mises en service; avec un abonnement sur une base mensuelle ou à la signature d'une entente de service de 1, 2 ou 3 ans, les clients profitent de deux mois exempts de frais de transmission de données excédentaires au Canada. ‡Offre valable pour les clients (nouveaux ou qui renouvellent leur entente) qui s'abonnent avec une entente de service de 3 ans à un forfait voix et données pour téléphone intelligent de 50 $ ou plus ou à un forfait BlackBerry Réseaux sociaux ou BlackBerry Courriel & MI. TELUS, le logo TELUS, telusmobilite.com et le futur est simple sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. BlackBerry®, RIM®, Research In Motion® et autres marques de commerce, noms et logos apparentés sont la propriété de Research In Motion Limited et sont enregistrés ou utilisés aux États-Unis et dans d'autres pays. YouTube est une marque de commerce de Google, Inc. Android et le logo Android, Android Market et le logo Android Market sont des marques de commerce de Google, Inc. Huawei est une marque de commerce déposée de Huawei Technologies Co., Ltd. Facebook est une marque de commerce déposée de Facebook, Inc. Les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. © 2010 TELUS.

BOUTIQUES TELUS ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Les Jardins Dorval
Place Alexis Nihon
Place Versailles
Place Vertu
5554, av. de Monkland
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
6146, boul. Henri-Bourassa Est
Action Télécom Inc.
1678, av. Mont-Royal Est
Communications Métropolitaine
8780, boul. Saint-Laurent, local 1

Dollard-des-Ormeaux
Galeries des Sources

Pointe-aux-Trembles
Proxi Télécom Inc.
12925, rue Sherbrooke Est

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville
Digital Radio Communication Inc.
9, boul. de la Seigneurie, local 7

Boisbriand
Faubourg Boisbriand
2945, Promenades Saint-Antoine

Lachute
Carrefour Argenteuil

Laval
Carrefour Laval
Centre Laval
Laval Est (aut. 19/aut. 440)
Contact Com D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Mégacentre Notre-Dame
Proxi Télécom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
Raytech Électronique
1451, boul. des Laurentides
SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Mascouche
First Pro Mascouche
117, montée Masson

Repentigny
Galeries Rive Nord
Technicomm
500, rue Notre-Dame

Rosemère
Place Rosemère

Terrebonne
Galeries de Terrebonne
SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Joliette
Multicom Communication 2000 Inc.
Galeries Joliette
1075, boul. Firestone

Sorel-Tracy
Promenades de Sorel

Victoriaville
La Grande Place des Bois-Francs

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Montarville
Promenades Saint-Bruno

Boucherville
Technicomm
Complexe 20/20
20-T, boul. de Mortagne

Brossard
Quartier DIX30
9380, boul. Leduc

Châteauguay
D2 Technologie Inc.
247, rue d'Anjou, local D

Greenfield Park
Proxi Télécom Inc.
3814, boul. Taschereau

Manque à gagner de 400 millions à Montréal

Les élus entament leur réflexion

PAUL JOURNET

« Nous travaillons sous l'œil attentif des Montréalais », a indiqué hier après-midi Sammy Forcillo à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal. Juste à côté dans le hall, tous les sièges étaient pourtant vides devant l'écran géant.

C'était la première journée des commission conjointes sur le nouveau processus budgétaire, que les citoyens peuvent suivre en personne ou sur l'internet.

Le problème est simple, mais la solution pourrait être douloureuse. Pour l'exercice financier de 2011, la Ville prévoit un manque à gagner de 400 millions. Or, la loi empêche les municipalités de faire un déficit. Il faudra donc augmenter les taxes et frais de services, ou réduire les dépenses.

La commission, composée d'élus de tous les partis, devra faire ces choix. Tout est sur la table, rappelle M. Forcillo. « Il n'y a aucun tabou, toutes les pierres devront être soulevées », a-t-il dit, répétant ce qu'avait affirmé le maire Gérald Tremblay il y a deux semaines. Il a aussi souhaité que les membres des commissions travaillent de façon non partisane.

Jusqu'au 28 mai, les différents services et sociétés paramunicipales de la Ville présenteront leurs chiffres pour que les élus puissent évaluer les possibles économies ou hausses de tarifs à y faire. Les commissions émettront ensuite leurs recommandations pour retrouver l'équilibre budgétaire.

Des revenus à la traîne

Le processus a été lancé hier par une présentation de Robert Lamontagne, directeur principal du Service des finances de la Ville. En 2011, les revenus de la Ville augmenteront de 42,9 millions. Mais cela ne compensera pas l'explosion des dépenses. Certaines des hausses prévues: 114,6 millions en rémunération (régime de retraite et salaires, qui ne comprennent pas d'indexation), financement (31,7 millions), transports collectifs (47,6 millions).

On peut suivre les travaux au http://budget.ville.montreal.qc.ca/budget/

L'ÉVÉNEMENT MARQUANT HONDA

L'ÉVÉNEMENT MARQUANT

LOCATION
CIVIC BERLINE DX 2010
198 $† /MOIS
48 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
1 240 $ COMPTANT REQUIS

ACHAT
CIVIC BERLINE DX 2010
258 $†† /MOIS
72 MOIS À 2,4 %
0 $ COMPTANT
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

AUSSI DISPONIBLE : TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS
0,9 %*

P.D.S.F. RÉVISÉ DE 1 000 $***
15 990 $

Vous louez déjà une Honda ? Obtenez une réduction de taux jusqu'à 1 %** pour l'achat ou la location de tous véhicules Honda 2010.

JOUEUR LE PLUS UTILE

› espace utilitaire de 21 pi³
› sièges rabattables 60/40 Magic Seat^MD
› consommation sur route : 5,5 L/100 km

Fit Sport 2010 illustrée

HONDA PARTENAIRE OFFICIEL
PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC
OUI, ON A FAIT LE PLEIN

Honda Canada est le manufacturier automobile ayant reçu le plus de prix ALG – valeur résiduelle par segment individuel 2010.

2010 PRIX VALEURS RÉSIDUELLES alg

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez honda.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

HONDA
HONDA.CA

†L'offre de location-bail est faite par Services Financiers Honda Inc. (SFHI), sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur la Civic berline DX manuelle 2010 neuve (modèle FA1E2AEX). Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus. Les frais de RDPRM (jusqu'à 46 $), taxes et droits, assurances, immatriculation et frais d'administration (le cas échéant) sont en sus. ††L'offre de financement à l'achat est faite par Services Financiers Honda Inc. (SFHI), sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur la Civic berline DX manuelle 2010 neuve (modèle FA1E2AEX). Transport et préparation inclus. Le montant financé à 2,4 % est de 17 284,42 $. Le total des frais de crédit est de 1 291,58 $ pour une obligation totale de 18 576,00 $. Les frais de RDPRM (jusqu'à 46 $), taxes et droits, assurances, immatriculation et frais d'administration (le cas échéant) sont en sus. *Le taux de financement à l'achat de 0,9 % est disponible pour tous les modèles Civic 2010 pour une période allant jusqu'à 60 mois. Par exemple, un montant de 15 000 $, financé à 0,9 % sur 60 mois donne des mensualités de 255,76 $, des frais de crédits de 345,60 $ pour une obligation totale de 15 345,60 $. Aucun acompte requis. Offre valide jusqu'au 30 avril 2010. **La réduction de taux de 1 % est offerte aux particuliers qui ont déjà un véhicule en location auprès de SFHI et dont les paiements sont à jour au moment de se prévaloir de l'offre. Cette réduction est applicable sur le taux de financement à l'achat ou celui applicable à la location du nouveau véhicule Honda 2009 ou 2010 au plus tard le 30 avril 2010. Cette réduction ne peut être transférée à aucune autre personne. ***Transport et préparation (1 395 $), taxes et droits, assurances, immatriculation et frais d'administration (le cas échéant) sont en sus. Offres valides seulement pour les résidants du Québec chez les concessionnaires Honda du Québec participants. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Offres d'une durée limitée sujettes à changement sans préavis par le manufacturier. Valides sur les véhicules en inventaire seulement. Voyez votre concessionnaire Honda pour plus de détails. NHL et l'emblème NHL sont des marques de commerce déposées et LNH et l'emblème LNH sont des marques de commerce de la Ligue Nationale de Hockey. © LNH 2010. Tous droits réservés.

SOMMET SUR LA BIODIVERSITÉ

Couloirs verts pour sauver des espèces

En reliant les fragments de forêts de Montréal, la biodiversité serait assurée

MATHIEU PERREAULT

Des « couloirs verts » de quelques mètres de large, d'une longueur maximale de 1,5 kilomètre, pourraient permettre d'améliorer du tiers la protection de la biodiversité dans l'île de Montréal, montrent les travaux préliminaires d'un biologiste de l'Université McGill.

« C'est une solution qui marche déjà en Europe », explique Andrew Gonzalez, en entrevue en marge du Sommet sur la biodiversité, organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal au centre Gelber, dans Côte-des-Neiges. « On voit même des tunnels sous les autoroutes urbaines, qui servent principalement aux amphibiens trop lents pour éviter les voitures. »

En 1998, M. Gonzalez avait publié dans la revue *Science* une étude qui avait démontré que les couloirs verts étaient efficaces. Si des fragments de forêts étaient reliés, le nombre d'espèces bondissait du tiers.

« Pour couvrir toutes les espèces d'animaux, on parle de plusieurs dizaines de mètres, voire d'une centaine de mètres, explique M. Gonzalez. Mais pour les petites espèces, par exemple des papillons, on peut penser à quelques mètres. »

Selon les calculs du biologiste montréalais, si les fragments de forêts de l'île étaient regroupés grâce à des couloirs ayant au maximum 100 mètres, il y aurait 324 écosystèmes. Si les couloirs pouvaient aller jusqu'à 1000 mètres, on arriverait à 34 écosystèmes. Et avec des couloirs de 1500 mètres, il y aurait huit écosystèmes.

Pour unifier tous les fragments de forêts, les couloirs devraient avoir une longueur maximale de 2500 mètres. Cela ne signifie pas que tous les couloirs auraient cette longueur, seulement le plus grand.

PHOTO DAVID BOILY, ARCHIVVES LA PRESSE

Les couloirs verts, qui sont déjà appliqués dans certaines villes d'Europe, ont démontré leur efficacité.

Que ferait-on dans les quartiers résidentiels, par exemple au nord du mont Royal, l'un des deux pôles importants de couloirs – avec l'ouest de l'île – sur la carte de M. Gonzalez? « On peut penser à des petites oasis vertes situées non loin l'une de l'autre, ou alors à une succession de cours de résidences privées. » Pour les autoroutes comme la 40, il faudrait des tunnels ou des petits ponts, semblables à ceux que l'on voit au-dessus de la Transcanadienne dans les Rocheuses.

Le Sommet sur la biodiversité a été hier l'occasion de la présentation, par le maire Gérald Tremblay, d'une « déclaration en faveur de la biodiversité et du verdissement ».

POTAGERS CONTRE CANICULE

L'agriculture urbaine ne permet pas seulement d'améliorer l'alimentation des citadins, elle pourrait aussi limiter les effets de la canicule sur les personnes âgées, selon un expert de la direction de la santé publique de Montréal-Centre. « Les jardins communautaires et les potagers privés en ville atténuent les îlots de chaleur », explique l'épidémiologiste Norman King, en entrevue en marge du Sommet sur la biodiversité. « Et ils augmentent aussi les réseaux sociaux. Ce sont deux aspects très importants pour les personnes âgées, qui sont les principales victimes des canicules. Lors des coups de chaleur en France, les victimes étaient souvent des personnes âgées isolées socialement. »

La ville un peu fermière

MARIE-CLAUDE LORTIE
CHRONIQUE

Je sens que les poules urbaines s'en viennent en ville.

Pas demain matin. Mais l'idée fait son chemin.

Elle avance pour les poules dans nos jardins, mais aussi pour les abeilles sur les toits avec leurs ruches remplies de miel, pour les rocailles de tomates et de concombres, pour les bordures de roquettes (de la vraie mauvaise herbe) et les boîtes à fleurs remplies de basilic…

Bref, l'idée d'une ville un peu fermière, comme Portland, Seattle ou Vancouver, grandit tranquillement.

Hier, au Sommet sur la biodiversité et le verdissement de Montréal, le maire Gérald Tremblay ainsi que le Conseil régional de l'environnement de Montréal, regroupement d'à peu près tous les organismes écolos de la métropole, ont en effet signé une déclaration collective « en faveur de la biodiversité et du verdissement ». Et parmi les actions encouragées pour atteindre ce but, on dit qu'il faut « développer l'agriculture urbaine durable *sous toutes ses formes* ».

J'entends déjà les piaillements…

■■■

Évidemment, l'agriculture urbaine n'est qu'un des nombreux volets du verdissement de la ville dont plusieurs spécialistes sont venus parler pendant deux jours. Il a aussi été question de parcs à retaper, de couloirs verts à mettre en place et de couloirs bleus – en cours d'eau – à dépolluer et à réorganiser si on veut que la ville prenne un vrai virage rempli d'air frais et de chants d'oiseaux et de grillons.

Sauf que l'agriculture urbaine a toutes sortes de qualités.

Un responsable de la Santé publique, Norman King, est venu, par exemple, vanter ses mérites pour les personnes âgées qui y trouvent une activité sociale et physique, en plus de légumes frais.

Et puis, elle a cette vertu dont les grands projets sont dépourvus: elle ne nécessite pas de grands investissements publics.

Encourager les gens à transformer leur pelouse en potager ne coûte pas cher. Changer le règlement sur les poules non plus. Évidemment, s'il faut décontaminer des terrains industriels pour les rendre cultivables, il y a des coûts associés, mais rien comparé à des transformations grandioses à long terme, comme le magnifique et immense projet de verdissement et de revitalisation dans la Ruhr, ancien cœur industriel de l'Allemagne, présenté mardi par un de ses anciens pilotes, Hans-Dieter Collinet. (« C'est l'histoire de la création d'un paysage là où on pensait qu'il ne pourrait jamais en exister », a dit M. Collinet. Inspirant, je vous le dis.)

Encourager les gens à transformer leur pelouse en potager ne coûte pas cher. Changer le règlement sur les poules non plus.

On rêve de telles idées pour Montréal, évidemment. Mais l'agriculture urbaine, elle, est terre à terre. Immédiate. Il n'y a pas de raison que les arrondissements ne bougent pas demain matin pour revoir leurs règles, distribuer de l'information, encourager les initiatives citoyennes. La Ville centre pourrait même mettre le Jardin botanique à contribution pour fournir des plants aux citoyens qui décideraient de convertir une cour cimentée à l'agriculture, ou de transformer un devant de maison bétonné en mini plate-bande de fleurs vivaces…

■■■

Le verdissement de la ville ne dépend pas uniquement des décisions que prendront (ou ne prendront pas) élus et fonctionnaires municipaux.

Hier, le maire du Plateau, Luc Ferrandez, est venu parler de tous les facteurs qui encouragent l'immobilisme en ville. Et savez-vous quoi, il nous blâme aussi un peu, les citoyens, et il n'a pas tort.

Ne sommes-nous pas les premiers à refuser les contraintes posées par les mesures pro-environnement?

Ne sommes-nous pas les premiers à rouspéter s'il y a un coût associé?

La réaction épidermique d'une partie de la population au projet de l'échangeur Turcot amélioré, plus vert et mieux adapté aux réalités urbaines, mais aussi plus cher, a montré qu'il y avait au Québec une forte résistance à l'investissement urbain vert.

On aime bien dire aux sondeurs qu'on est écolos. Mais perdre sa place de parking?

Ne levons pas le nez sur cette agriculture urbaine qui permet au moins de commencer, concrètement et savoureusement, à apprivoiser les vertus bien réelles du verdissement de notre environnement citadin.

Marée noire dans le Golfe du Mexique

Le course contre la montre se poursuit

RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIAL

PHOTO PATRICK SEMANSKY, ASSOCIATED PRESS

BP entend entourer le pétrole d'un barrage flottant, le déplacer, puis le faire brûler. Le succès d'une telle opération demeure incertain.

NEW YORK — **Neuf jours après l'explosion d'une plateforme pétrolière dans le golfe du Mexique, le groupe britannique BP et les garde-côtes américains sont toujours incapables de colmater une fuite qui pourrait engendrer une des pires marées noires de l'histoire des États-Unis.**

Les autorités américaines ont donné le feu vert hier à un plan de BP consistant à brûler une partie de la nappe de pétrole qui menace les côtes bordant le golfe, mais le succès d'une telle opération est incertain.

Environ 159 000 litres de pétrole par jour s'échappent d'un puits endommagé par l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon, qui était exploitée par BP. La nappe, dont la circonférence atteint 965 km, se trouve à une trentaine de kilomètres des côtes de la Louisiane et de leur écosystème fragile.

Selon les garde-côtes américains, la marée noire pourrait atteindre le littoral de la Louisiane dès le week-end, une perspective qui effraie les environnementalistes.

« C'est un des pires désastres écologiques que le Golfe du Mexique ait connu », a déclaré Aaron Viles, directeur du Gulf Restoration Network, organisation de défense de l'environnement à La Nouvelle-Orléans. « La marée noire menace l'estuaire du Mississippi, d'où proviennent 30 % des fruits de mer consommés aux États-Unis. Ce sont les marais de cette région, avec leurs huîtres, leurs crabes et leurs crevettes, qui ont donné naissance à la cuisine de La Nouvelle-Orléans.

« Nous sommes également inquiets de l'impact que la nappe a déjà sur la vie marine dans la zone où se trouvait la plateforme », a ajouté Viles lors d'un entretien téléphonique.

La marée noire pourrait également atteindre les côtes et les plages de la Floride, de l'Alabama et du Mississippi.

Dans le pire des scénarios, il pourrait s'écouler de deux à trois mois avant que le puits, situé à 1 500 mètres de profondeur, ne soit bouché de façon définitive, selon les garde-côtes. Si tel était le cas, les États-Unis pourraient connaître une des plus graves marées noires de leur histoire. Mais celle-ci demeurerait relativement modeste par rapport à la pire marée noire de l'histoire du pays, provoquée par le naufrage du pétrolier américain *Exxon Valdez* dans la baie du Prince-William, au large de l'Alaska, en mars 1989.

« L'*Exxon Valdez* a déversé 11 millions de gallons de pétrole », a rappelé Nancy Kinner, membre du Groupe de recherche environnemental à l'Université du New Hampshire, lors d'une entrevue téléphonique. « En ce qui concerne la fuite dans le golfe du Mexique, on parle de 42 000 gallons par jour (un gallon représente 3,78 litres). À ce rythme-là, il faudrait que le pétrole s'échappe du puits pendant 11 mois pour que l'accident puisse être comparé à celui de l'*Exxon Valdez*. Cela dit, il s'agit d'une fuite importante. »

« L'Exxon Valdez a déversé 11 millions de gallons de pétrole (…). À ce rythme-là, il faudrait que le pétrole s'échappe du puits pendant 11 mois pour que l'accident puisse être comparé à celui de l'Exxon Valdez. Cela dit, il s'agit d'une fuite importante. »

Feux « restreints »

Les conditions météorologiques se prêtaient hier à la mise à feu de la nappe de pétrole, le vent s'étant calmé. Selon le plan présenté dans un communiqué de BP, des bateaux devaient d'abord comprimer le pétrole en l'entourant d'un barrage flottant d'environ 150 mètres de long.

« Ce pétrole sera ensuite déplacé vers une zone plus éloignée, où il sera enflammé et brûlera de manière maîtrisée, a-t-on pu lire dans le communiqué. Le plan consiste en des feux restreints et maîtrisés de plusieurs milliers de gallons de pétrole qui devraient durer environ une heure chacun. »

Malgré cette opération, les garde-côtes s'attendent à ce que la nappe de pétrole ait un impact sur le littoral.

« Il est encore trop tôt pour dire si cet impact sera catastrophique », a déclaré la contre-amirale Mary Landry, responsable des garde-côtes de La Nouvelle-Orléans, lors d'une conférence de presse. « Je dirais que la situation est très sérieuse. »

La plateforme Deepwater Horizon a coulé jeudi dernier, deux jours après une explosion et un incendie qui ont probablement coûté la vie à onze personnes, dont les corps n'ont pas encore été trouvés.

Conséquences politiques

L'impact politique de l'accident se fait déjà sentir aux États-Unis, où la question du forage en mer suscite la controverse dans plusieurs États, y compris la Floride. Le gouverneur de cet État, Charlie Crist, a indiqué cette semaine qu'il était en train de réexaminer sa position en faveur du forage en mer à la suite de la fuite dans le golfe du Mexique.

« Si cela ne fait pas réfléchir quelqu'un, il y a quelque chose qui cloche », a-t-il déclaré.

MARÉES NOIRES

Rappel des principales marées noires en Amérique du Nord :

› **3 juin 1979** : Le déversement d'un million de tonnes de pétrole dans le golfe du Mexique, après l'explosion du puits de pétrole Ixtoc Uno, provoque l'une des plus gigantesques marées noires. Plus de neuf mois de travail sont nécessaires pour juguler la fuite.

› **24 mars 1989** : Le pétrolier américain *Exxon Valdez* heurte un récif dans la baie du Prince-William (Alaska), déversant 38 800 tonnes de pétrole lors de la pire marée noire de l'histoire des États-Unis. Environ 1300 km de côtes sont polluées. Selon une étude de l'Université de l'Alaska, seul un quart de la faune sous-marine a survécu.

› **7 novembre 2007** : Un porte-conteneurs sud-coréen heurte une pile du Bay Bridge, dans la baie de San Francisco, provoquant la fuite de 220 000 litres de fioul.

Nouveau psychodrame en Belgique

Des élections semblent inéluctables alors que la tension monte entre francophones et Flamands

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Belgique est entrée hier en campagne électorale, sans même attendre l'annonce du roi et la convocation officielle du scrutin anticipé, et se prépare à un nouveau psychodrame aujourd'hui au Parlement entre francophones et Flamands.

Avant même qu'Albert II finisse de consulter un à un les dirigeants des partis politiques sur les moyens de sortir le pays de la crise provoquée par la démission du gouvernement, plusieurs formations ont commencé à se mettre en ordre de bataille. Le premier ministre Yves Leterme a annoncé, lors d'une conférence de presse, qu'il passait le relais comme chef de file des chrétiens-démocrates flamands à une femme, Marianne Thyssen, chargée de mener la campagne électorale.

En s'effaçant, Yves Leterme prend acte de l'échec de ses trois ans à la tête du pays, marqués par des démissions à répétition et des crises récurrentes entre francophones et Flamands sur l'avenir du royaume.

Les partis francophones, qui craignent qu'une poussée des partis les plus radicaux aux élections rende le pays ingouvernable, ont souhaité jusqu'au bout éviter de repasser devant les urnes. La présidente des centristes francophones, Joëlle Milquet, a du reste prévenu qu'il n'était pas question que le prochain Parlement rabote les pouvoirs du roi, comme le souhaitent des partis flamands, favorables à une monarchie purement protocolaire.

Mais les dernières consultations royales se sont achevées hier sans qu'une majorité de rechange se dessine et les élections paraissent inéluctables. Elles pourraient avoir lieu le 13 juin. Yves Leterme a convoqué pour aujourd'hui une réunion du conseil des ministres afin de régler l'organisation du scrutin, dont la validité pourrait être contestée en justice.

Son gouvernement est tombé après le départ des libéraux flamands pour dénoncer l'absence de progrès dans les négociations sur la scission de l'arrondissement électoral et judiciaire bilingue de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Une revendication de la Flandre vise à limiter les droits linguistiques des francophones vivant sur son sol.

La prochaine étape de cette saga, incompréhensible pour de nombreux Belges, a lieu à la Chambre des députés aujourd'hui. Les partis flamands mènent un baroud d'honneur en tentant de mettre à l'ordre du jour la scission unilatérale de « BHV » dans des conditions très défavorables aux francophones.

Ces derniers envisagent d'utiliser un recours qui permet d'empêcher un vote lorsqu'une communauté linguistique se sent menacée. La réaction des partis flamands, notamment des extrémistes du Vlaams Belang, pourrait alors être virulente dans l'hémicycle.

MONDE

Des opposants russes mêlés à un scandale sexuel

Le Kremlin accusé de tendre des pièges à ses adversaires

FRÉDÉRICK LAVOIE
COLLABORATION SPÉCIALE

MOSCOU — Ils sont journalistes, opposants libéraux ou d'extrême droite, satiristes, et ont deux choses en commun : ils critiquent tous le pouvoir russe et sont tous tombés dans le piège et dans le lit de la même femme. Alors que les vidéos de leurs ébats sont diffusées sur l'internet, les « victimes » de « Katia » accusent le Kremlin.

PHOTO ALESSANDRO GAROFALO, REUTERS

Selon le blogueur satiriste Viktor Chenderovitch, victime de « Katia », le régime de Vladimir Poutine (photo) fait la sourde oreille aux accusations de corruption, de meurtres et d'usurpation du pouvoir qu'il formule depuis 10 ans. Le Kremlin y répond plutôt « par ses habituelles saletés illégales ».

Lorsque Katia Guerassimova lui a proposé de la cocaïne, le jeune opposant Ilia Iachine a compris que quelque chose ne tournait pas rond. Il a alors quitté le luxueux appartement du mannequin pour ne plus y revenir. C'était il y a un an et demi.

Il y a un mois, les choses se sont éclaircies. Dans une première vidéo diffusée sur l'internet, qui montre le rédacteur en chef de la livraison russe de *Newsweek* Mikhaïl Fichman à demi nu en train de consommer une poudre blanche, Ilia Iachine a tout de suite reconnu le « mauvais appartement ». Et il n'est pas le seul.

Le satiriste Vitkor Chenderovitch, leader du Parti national-bolchévique et écrivain Édouard Limonov et le chef du Mouvement contre l'immigration illégal, Alexander Potkine, ont tous reconnu avoir été piégés par la belle et pulpeuse brunette aux longues jambes, introuvable depuis.

La semaine dernière, une vidéo mise en ligne les montre nus en pleine action avec une jeune fille au visage et au corps assombris au montage.

Comme les vidéos précédentes, elle a été mise en ligne sur Kanal911.com. Ce site créé à la fin du mois de mars se présente comme le portail du « Comité public pour la défense de la morale, de la loi et de l'entente civile ».

Aucune vidéo des ébats sexuels de Iachine avec Katia et une copine n'a été diffusé sur la Toile. Rien non plus sur un autre leader de l'opposition, Roman Dobrokhotov, qui affirme aussi avoir été piégé. Les deux jeunes célibataires, qui ont refusé d'utiliser les stupéfiants proposés, n'ont en effet rien à se reprocher.

Une autre vidéo circule, toutefois, montrant Ilia Iachine en train de donner un pot-de-vin à un policier de la circulation, faux ou complice, qui le menaçait de lui retirer son permis de conduire pour une infraction au code de la route. Un analyste politique a aussi été piégé de la sorte.

Méthode soviétique

À l'époque soviétique, ce genre de vidéo était utilisé pour faire chanter des diplomates étrangers et les contraindre à rendre des informations stratégiques à l'URSS.

L'été dernier, deux diplomates, américain et britannique, ont été filmés chacun leur tour dans des circonstances similaires, soi-disant en compagnie de prostituées. Le gouvernement américain a alors dénoncé une « campagne de salissage » digne de la guerre froide.

Aucune des victimes de Katia n'a affirmé avoir fait l'objet de chantage. Selon eux, il est toutefois clair que le pouvoir se cache derrière cette série de scandales.

Au cours des derniers jours, la plupart des victimes ont réagi sur leur blogue. Et mardi, Ilia Iachine a porté plainte contre ceux qui auraient produit et mis en ligne les vidéos compromettantes, demandant au procureur de « vérifier la participation à ce crime » de Vladislav Sourkov et Vasili Iakemenko. Le premier est l'un des principaux idéologues du Kremlin. Le deuxième est le fondateur et ex-leader du mouvement jeunesse pro-Kremlin Nachi, devenu haut fonctionnaire.

Nachi a répliqué en demandant à la justice d'arrêter et de juger les protagonistes filmés en train de consommer de la drogue ou d'offrir des pots-de-vin.

Sur son blogue, le satiriste Viktor Chenderovitch, père cinquantenaire marié, a essayé de tourner le scandale à la blague, se plaignant de n'avoir eu droit qu'à une seule fille, contre deux pour les plus jeunes opposants comme Iachine.

Il rappelle aussi que depuis 10 ans, le régime de Vladimir Poutine n'a jamais répondu aux accusations de corruption, de meurtres et d'usurpation du pouvoir qu'il a formulées. « L'administration poutinienne a écouté tout cela avec un grand sang-froid, sans jamais rien nier, et elle répond par ses habituelles saletés illégales », écrit-il.

À l'attention du pouvoir, Chenderovitch ajoute que maintenant que « l'opposition est décrédibilisée pour de bon, on peut s'occuper d'attraper Dokou Oumarov », leader de la rébellion islamiste dans le Caucase. « J'ai un conseil pour vous : envoyez-lui Katia. »

PHOTO SUZANNE PLUNKETT, REUTERS

Conscient que sa gaffe pourrait lui faire perdre bien plus que le vote de Gillian Duffy (à gauche), le premier ministre Gordon Brown a tout fait pour tenter de se faire pardonner.

« Je suis un pécheur repentant »

Brown commet une gaffe retentissante à une semaine des élections

D'APRÈS L'AFP

LONDRES — Le premier ministre britannique Gordon Brown, déjà très impopulaire, a passé la journée d'hier à tenter de limiter les dégâts de sa première gaffe importante de la campagne des législatives, après avoir traité de « sectaire » une veuve aussitôt transformée en célébrité nationale.

M. Brown, piégé par un micro resté ouvert, a dû se confondre en excuses auprès de Gillian Duffy, 66 ans. Mais l'incident risque de peser sur les chances du Labour, déjà à la traîne dans les sondages derrière les conservateurs et les libéraux-démocrates, à une semaine du scrutin du 6 mai.

L'affaire a commencé par un banal échange entre le premier ministre et la vieille femme, filmé en direct, lors d'une visite électorale à Rochdale (dans le nord-ouest de l'Angleterre). Il y est question d'immigration, d'impôts. Mme Duffy, militante travailliste de toujours, lui explique sa frustration face à l'action du gouvernement, interrompt son interlocuteur, se plaint.

« C'est l'idée de qui ? »

À l'issue de l'entretien, M. Brown s'engouffre dans sa voiture officielle, où il se confie à l'un de ses collaborateurs.

« C'était une catastrophe, dit-il. Ils n'auraient jamais dû m'organiser une rencontre avec cette femme. C'est l'idée de qui ? C'est tout simplement ridicule. C'était juste une espèce de sectaire (*bigoted woman*). »

Problème : un micro épinglé à sa veste pour une précédente interview était resté ouvert. Quelques minutes plus tard, l'enregistrement a commencé à tourner en boucle sur toutes les télévisions, puis sur l'internet.

Les médias sont retournés sonder Mme Duffy. « Je suis très déçue », a-t-elle déclaré, demandant des excuses de l'intéressé. « C'est quelqu'un d'instruit, pourquoi a-t-il ce genre de mots ? » a-t-elle demandé, en précisant qu'elle ne voterait pas pour le Labour cette fois.

Se faire pardonner

Conscient que cette gaffe pourrait lui faire perdre plus qu'une électrice, Gordon Brown a tout fait pour tenter de se faire pardonner.

D'abord sur les ondes de la BBC. Puis en appelant personnellement au téléphone la victime. Et, finalement, en se rendant directement dans la modeste maison de Mme Duffy, où il est resté une quarantaine de minutes. À la sortie, il a souri et dit quelques mots à la petite foule de journalistes, policiers et écoliers rassemblés.

« Je viens de parler à Gillian, je suis mort de honte à cause de ce qui s'est passé. Je suis un pécheur repentant », a dit le fils de pasteur presbytérien.

« Nous avons découvert ce que pense vraiment le premier ministre, a commenté le porte-parole des Tories pour les finances, George Osborne. Je crois que ça se passe de commentaire et que le premier ministre va devoir donner pas mal d'explications. »

« Si on répond aux questions des gens, a renchéri le chef des libéraux-démocrates, Nick Clegg, il faut le faire avec respect et, quoi qu'on pense d'eux, ne pas les insulter. »

Cette affaire tombe au plus mauvais moment pour Gordon Brown : distancé dans les sondages, le premier ministre comptait sur le débat d'aujourd'hui, consacré à l'économie, pour faire valoir son expérience face aux « novices » que sont à ses yeux ses rivaux.

Croix controversée : la Cour suprême des É.-U. tranche

La Cour suprême des États-Unis a décidé hier qu'un monument aux morts en forme de croix chrétienne plantée au beau milieu d'un parc naturel fédéral, en Californie, pouvait rester en place, moyennant la cession du terrain où elle est érigée à un propriétaire privé. Dans cette affaire concernant les relations constitutionnelles entre l'État fédéral américain et les religions, le débat a été vif entre les neuf sages. Les cinq juges conservateurs ont finalement eu raison de leurs collègues progressistes, mais le nombre d'argumentaires publiés montre combien le dossier a été discuté. AFP

LE TOUR DU GLOBE

ÉTATS-UNIS

Menaces et vol dérouté

Un vol intérieur de la compagnie américaine Continental Airlines qui se rendait à Washington a été dérouté vers la Caroline-du-Nord, hier, après qu'un message de menaces eut été découvert sur le miroir des toilettes de l'avion, ont annoncé les autorités. C'est la seconde fois en 24 heures qu'un avion est dérouté dans l'espace aérien américain par crainte pour la sécurité des passagers. On ignorait dans l'immédiat la teneur du message. AFP

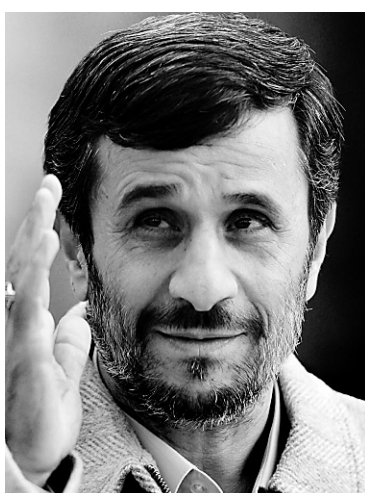

PHOTO ARCHIVES AP

Mahmoud Ahmadinejad

IRAN

Visa pour Ahmadinejad

Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a demandé un visa pour se rendre aux États-Unis – requête que Washington s'apprête à accepter –, où il pourrait participer à la conférence de suivi du Traité de non-prolifération la semaine prochaine, a annoncé l'ambassadrice américaine à l'ONU, Susan Rice. La conférence se déroulera à New York du 3 au 28 mai. M^me^ Rice a affirmé que la question du programme nucléaire iranien serait en toile de fond de la réunion. AFP

JAPON

La fièvre aphteuse menaçante

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a appelé hier à renforcer le système international de prévention contre la fièvre aphteuse, après la découverte de trois cas au Japon et en Corée du Sud, pays jusqu'ici officiellement exempts. La fièvre aphteuse est une maladie très contagieuse qui s'attaque aux animaux à sabots fendus. Elle se manifeste par une forte fièvre et des lésions de la bouche et des pieds des animaux. L'homme n'est pas touché. AFP

MEXIQUE

Convoi humanitaire attaqué

Une Mexicaine et un Finlandais ont été tués mardi dans le sud du Mexique, lors de l'attaque d'un convoi d'ONG par un commando d'inconnus cagoulés, à l'entrée d'un village proclamé « autonome » par sa communauté indigène, dans une zone montagneuse et pauvre de l'État d'Oaxaca. Les assaillants – « des paramilitaires » – auraient également enlevé trois membres du convoi, dont deux journalistes mexicains. AFP

Gazouillis présidentiels

Hugo Chavez microblogue, tout comme Obama et Harper

JUDITH LACHAPELLE

Avec 65 000 abonnés et seulement un gazouillis, le président vénézuélien avait déjà plus d'adeptes hier après-midi sur Twitter que le premier ministre canadien Stephen Harper et ses 50 000 adeptes. Mais il est loin, très loin de battre le président américain, Barack Obama, et ses 3 795 000 abonnés…

PHOTO REUTERS

Hugo Chavez aime bien l'attention médiatique, comme en fait foi cette photo prise à la Mostra de Venise, l'automne dernier. Comme il est réputé pour ses déclarations franches et colorées, ses interventions sur Twitter seront peut-être moins soporifiques que celles de ses homologues.

Hugo Chavez est le dernier chef d'État en liste à se mettre au microblogage. Hier, à minuit pile, il a envoyé son premier message : « *Epa que tal ? Aparecí como lo dije : a la media-noche. Pa Brasil me voy. Y muy contento a trabajar por Venezuela. Venceremos* ! » (Hé, comment ça va ? Je suis apparu comme je l'avais dit : à minuit. Je m'en vais au Brésil. Je suis très heureux de travailler pour le Venezuela. Nous serons victorieux !)

Il se joint ainsi au club des 100 millions de détenteurs de comptes Twitter dans le monde et celui de la poignée de chefs d'État ou de gouvernement à s'y afficher par tranches de 140 caractères. Le vrai Hugo Chavez, par opposition aux « faux », qui sont nombreux, est connu dans la microblogosphère sous le pseudonyme de « chavezcandanga », et se présente comme le président de la République bolivarienne du Venezuela, « socialiste et anti-impérialiste ».

Obama, piètre gazouilleur ?

Comme il est réputé pour ses déclarations franches et colorées, ses interventions sur Twitter seront peut-être moins soporifiques que celles de ses homologues. Le *Guardian* a noté hier que le président Obama a beau être un formidable orateur, ses gazouillis ne sont pas du même calibre. Stephen Harper ne fait guère mieux : son dernier message, daté du 19 avril, annonce le « lancement de la cinquième Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels »…

À noter, à la défense d'Obama, qu'il laisse un de ses collaborateurs alimenter son compte Twitter pour lui… parce que ses pouces sont trop gros pour utiliser le clavier d'un téléphone. C'est du moins la justification donnée à un groupe d'élèves chinois l'an dernier.

Le premier ministre australien Kevin Rudd (919 000 abonnés) semble mêler à la fois les interventions publiées par son équipe et les siennes. Lors d'une visite d'usine, le 22 avril, il a raconté avoir rencontré des ouvriers. « Ces gars font un bon travail et se sont vraiment battus contre la crise économique. » Le premier ministre malaisien Mohd Najib Tun Razak (15 700 abonnés), plus pragmatique, a indiqué mardi qu'il « dînait avec son équipe ».

Sur la sellette en Europe pour sauver son pays du naufrage, le premier ministre grec, Georges Papandréou, a peu d'abonnés Twitter (492) et gazouille en langue hellénique seulement. Des messages peu excitants, par contre : hier, il a diffusé un lien pour son discours à une réunion du cabinet.

Peut-être vaut-il mieux, dans ce cas, ne pas faire croire que le chef « pitonne » en personne et confier la diffusion de ses activités à un compte moins personnalisé. C'est manifestement ce qu'ont décidé de faire les Français : une dizaine de faux Nicolas Sarkozy déblatèrent sur Twitter, mais les nouvelles du vrai président ne filtrent que par le truchement du compte de l'Élysée pour les 2200 abonnés. C'est beaucoup moins que Downing Street, bureau du premier ministre britannique, et ses 1,7 million d'abonnés.

Le bureau du président français ne semble par ailleurs pas très enthousiaste à l'égard du microblogage : il a publié six messages en un mois d'utilisation.

IRAK

Détenus torturés et violés dans une « prison secrète »

D'APRÈS L'AFP

BAGDAD — Des détenus ont été violés, torturés à l'électricité et frappés dans une « prison secrète » à Bagdad, qui a ensuite été fermée, a affirmé hier dans un rapport l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW).

Ces allégations rappellent les mauvais traitements infligés en 2004 à des prisonniers irakiens par une unité de l'armée américaine dans la prison d'Abou Ghraïb, près de Bagdad, et qui avaient révulsé l'opinion publique internationale.

HRW indique avoir interviewé 42 hommes récemment transférés de la « prison secrète » vers le centre de détention de Roussafa, dans l'est de Bagdad, après des informations faisant état de mauvais traitements dans cette prison.

« L'horreur que nous avons découverte laisse à penser que la torture était la norme à Mouthana », centre de détention situé dans l'ancien aéroport de Mouthana, dans l'ouest de Bagdad, affirme Joe Stork, directeur adjoint du département Moyen-Orient de HRW.

Brûlés à l'acide

Selon HRW, durant les interrogatoires, les enquêteurs pendaient par les pieds les prisonniers, les frappaient, les fouettaient et leur mettaient un sac en plastique sur le visage pour les empêcher de respirer.

PHOTO ARCHIVES AP

Les allégations contenues dans le rapport de Human Rights Watch rappellent le scandale d'Abou Ghraïb (photo).

« Quand ils s'évanouissaient, ils étaient ranimés par des décharges électriques sur leurs parties génitales et sur leur corps », ajoute le rapport.

Des détenus ont affirmé que les enquêteurs et les services de sécurité les sodomisaient avec des manches à balai ou avec leur pistolet.

Certains ont dû faire des fellations aux interrogateurs et aux gardes, assure le rapport. Les détenus étaient fouettés avec des câbles, brûlés à l'acide ou avec des cigarettes et ont eu les dents cassées.

Poursuite réclamée

Un détenu a raconté qu'un autre prisonnier décrit comme un médecin avait réclamé des soins d'urgence pour un codétenu victime d'une hémorragie cérébrale après avoir été torturé.

« Les gardiens ont sorti l'homme torturé de la cellule, et l'y ont ramené (peu après) disant qu'il allait bien. Il est mort une heure plus tard », a-t-il dit.

Interrogés le 26 avril dans le centre de détention de Roussafa, les détenus, originaires de la province de Ninive et soupçonnés d'être des insurgés, ont été arrêtés en 2009, selon le rapport.

ALLAOUI POURRAIT RÉCLAMER UN NOUVEAU SCRUTIN

L'ancien premier ministre irakien Iyad Allaoui envisage de demander à la communauté internationale d'organiser un nouveau scrutin, car il est convaincu que ses adversaires cherchent par tous les moyens à lui voler sa victoire. Le Bloc irakien de M. Allaoui affirme, dans un communiqué, « examiner l'option de demander à l'ONU, à l'Union européenne et à la Ligue arabe d'exercer leur droit moral et légal de protection du processus politique face aux injustices, de former un gouvernement provisoire et de refaire les élections sans possibilité de manipulations politiques ». La liste laïque d'Iyad Allaoui est arrivée en tête des législatives du 7 mars avec 91 sièges, contre 89 pour celle du premier ministre Nouri al-Maliki et 70 pour l'Alliance nationale irakienne (ANI), qui regroupe deux formations chiites conservatrices, et 43 pour l'Alliance kurde. Mais de récentes décisions du service juridique de la commission électorale font craindre à M. Allaoui que ses rivaux ne modifient le résultat du scrutin. AFP

MAI 2010 : MOIS DU MONT-ROYAL

MONTREZ VOTRE ATTACHEMENT AU MONT ROYAL !

Visitez **lemontroyal.qc.ca** ou **ville.montreal.qc.ca/grandsparcs** pour la programmation complète du Mois.

Montréal

les amis de la montagne

Merci à notre partenaire principal pour offrir à la communauté un moyen de contribuer à la conservation du mont Royal.

La Fondation des amis de L'Environnement

Média

LA PRESSE cyberpresse.ca

2010 Année internationale de la Diversité Biologique

FORUM

LA PRESSE

André Desmarais › Président du conseil d'administration
Guy Crevier › Président et éditeur
Philippe Cantin › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

À la santé des femmes !

MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Si on n'y avait pas parlé d'avortement, personne n'aurait probablement prêté attention à la rencontre de Halifax destinée à préparer le sommet du G8 prévu en juin, en Ontario…

La rencontre a servi à mettre au haut de l'agenda le dossier de la santé des femmes, en particulier dans le contexte de la grossesse et de la naissance, dans les pays en développement. Et, ainsi donc, elle aura également été utilisée par le gouvernement Harper pour afficher son refus d'allouer de l'aide à des programmes de santé et de contraception qui incluraient l'interruption volontaire de grossesse.

Une Africaine risque 65 fois plus de mourir d'un avortement qu'une Nord-Américaine…

D'autres pays du G8, dont les États-Unis et le Royaume-Uni, n'ont pas de telle réticence (d'autres encore ne se sont pas prononcés). On se rappelle que la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a récemment semoncé Ottawa à ce sujet. Cependant, on s'est entendu à Halifax pour décréter qu'il appartiendra à chaque membre du G8 de définir sa politique, quels que soient les casse-têtes logistiques que cela pourrait entraîner.

En tout état de cause, la ministre canadienne de la Coopération internationale, Bev Oda, a présenté cette entente comme un « progrès ».

Un progrès ? Peut-être.

Mais l'occasion choisie par le gouvernement conservateur pour afficher son opposition à l'avortement mystifie, littéralement. Nous l'avons déjà noté ici : il n'existe aucune assise, ni politique ni morale, justifiant une telle attitude.

Au Canada, malgré une opinion publique éternellement divisée sur le sujet, le fait est que les femmes jouissent du droit d'obtenir un avortement de façon légale et sécuritaire. Or, comment ce même pays, développé et riche, pourrait-il refuser cet accès aux femmes des pays pauvres et en développement ? Et comment le gouvernement Harper peut-il se présenter sur la scène internationale en porte-à-faux par rapport à la réalité canadienne ?

Ironiquement, tout cela survient au moment où on apprend que la mortalité liée à la grossesse et à l'accouchement a diminué du tiers dans le monde (d'un demi-million à 343 000 décès entre 1980 et 2008).

Selon le Guttmacher Institute, le nombre d'avortements a diminué aussi, passant de 46 à 42 millions entre 1995 et 2003. Cependant, cette diminution des procédures d'IVG a surtout été observée dans les pays développés, où elles sont sécuritaires. Dans les pays moins favorisés, la procédure n'est pas sûre dans 55 % des cas, et 95 % en Afrique et en Amérique latine !

Résultat des courses ?

Un : l'accès légal à l'avortement, tel que vécu dans les pays développés, est compatible avec la *diminution* de son utilisation. Deux : une Africaine, par exemple, court 65 fois plus de risques qu'une Nord-Américaine ou une Européenne (650 contre 10 par 100 000) de mourir des suites d'un avortement !

Sachant tout cela, la position que défendra le Canada au prochain Sommet du G8 apparaît, précisément en ce qui touche la santé des femmes dont on dit se préoccuper, d'une cruelle absurdité.

« Va jouer dans l'trafic ! »

FRANÇOIS CARDINAL
francois.cardinal@lapresse.ca

La sédentarité est le mal du siècle et nos enfants en sont les principales victimes.

Les résultats du plus récent bulletin de l'organisme Jeunes en forme Canada sont sidérants, mais en même temps si peu surprenants. À peine un jeune sur 10 s'active plus de 90 minutes par jour. Moins de la moitié des enfants profitent d'une routine quotidienne qui les oblige à bouger. Et en moyenne, les 6-18 ans fixent un écran au moins six heures… par jour !

Pourquoi nos enfants bougent-ils si peu ? Tout simplement parce que collectivement, nous ne les laissons plus bouger.

On le voit à l'école, où il n'est pas rare qu'une récréation sur deux soit éliminée, où les cours d'éducation physique semblent bien difficiles à coincer dans le programme et où le service de garde empêche les jeunes de lâcher leur fou.

On le voit aussi à la maison, où le temps passé à jouer librement à l'extérieur est de plus en plus rare. Nous envoyons bien moins souvent nos enfants « jouer dans l'trafic » comme le faisaient nos parents, par manque de temps libre ou par crainte des automobiles, des accidents, des étrangers.

Le réflexe, avouons-le, est plutôt d'allumer la télévision pour occuper les petits pendant que nous préparons le souper ou rattrapons du boulot en retard. Et quand nous permettons à nos enfants de franchir le pas de la porte, c'est avec une laisse qui s'est passablement raccourcie au fil des décennies.

Les études menées en Occident le confirment : la distance que peut parcourir un jeune sans supervision a sans cesse diminué depuis les années 50, même chose pour l'âge de sortie en solitaire avec les amis. Ce que l'on permettait à 10 ans, selon une étude britannique, un jeune de 16 ans peine aujourd'hui à y avoir droit.

Évidemment, les experts ont raison de répéter que l'attrait de la télé, de l'ordinateur et des jeux vidéo joue un grand rôle dans la sédentarité des enfants. Mais il y a d'abord et avant tout l'attrait que nous, parents, laissons ces gadgets avoir sur nos plus jeunes.

Cette attitude, cela dit, se justifie pleinement, que ce soit en raison des modifications dans la structure familiale (constituée de plus en plus souvent de deux parents qui travaillent) ou de la hausse des heures passées au travail (qui réduisent les occasions de supervision à l'extérieur).

Il ne faut donc pas clouer les parents au pilori (que celui qui n'a jamais permis l'appareil électronique pour souffler un peu jette la première pierre !), mais plutôt, éviter que les nouvelles habitudes modernes ne versent dans l'excès, avec les conséquences que l'on sait sur la santé des générations montantes.

Voilà d'ailleurs le grand mérite du bulletin annuel de Jeunes en forme Canada : il nous rappelle à l'ordre, nous impose une réflexion, nous oblige à revoir la place des écrans de toute sorte dans notre quotidien et surtout, dans celui de nos enfants…

DROITS RÉSERVÉS / **serge.chapleau@lapresse.ca**

CYBERPRESSE.CA/PLACE-PUBLIQUE

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

Un litre d'eau pour seulement 0,00007 $…
par François Cardinal

EXCLUSIF

Interdiction de l'amiante : le Canada a la clé

OPINION

Tout le Québec y gagne

L'énergie éolienne a un impact positif sur notre économie, notamment pour les régions

JEAN-FRANÇOIS NOLET ET FRÉDÉRIC CÔTÉ
Les auteurs sont respectivement gestionnaire (élaboration des politiques pour le Québec) à l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) et directeur général de TechnoCentre éolien.

L'énergie éolienne et le développement de projets éoliens sont au cœur de l'actualité québécoise depuis plusieurs semaines. Bien que les parcs éoliens soient accueillis positivement dans la majorité des communautés, il n'en demeure pas moins que certains opposants, généralement motivés par leurs craintes et un manque d'information, accaparent l'attention des médias et sèment le doute dans la population. Malheureusement, plusieurs arguments présentés sont non fondés et il nous apparaît important de rappeler certains faits.

L'énergie éolienne a un impact positif sur l'économie du Québec. À 6,5 ¢/kWh pour le premier appel d'offres lancé par Hydro-Québec et 8,7 ¢/kWh pour le deuxième appel d'offres, le coût de l'énergie éolienne se compare donc avec les coûts des projets actuels des autres formes d'énergie. L'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable et verte qui aura généré des investissements de près de 10 milliards de dollars en 2015. En plus de créer 3000 emplois au Québec dont près de 1000 en Gaspésie et dans la MRC de Matane, l'énergie éolienne répond aux besoins d'approvisionnement à long terme du Québec et représente des occasions d'exportation indéniables.

Les éoliennes ne sont pas bruyantes. Les sons émis par les éoliennes répondent à des normes strictes en matière d'émissions sonores de sorte que celles-ci génèrent souvent moins de bruit que l'environnement dans lequel elles se trouvent. De plus, des cadres d'implantation rigoureux assurent que les parcs éoliens sont à une distance suffisante des résidences afin de minimiser le risque de nuisance sonore.

Les éoliennes n'ont aucun impact physiologique sur la santé des personnes vivant à proximité.

Les éoliennes n'ont pas d'impact négatif sur la santé. Plusieurs études scientifiques, dont une menée par l'Institut national de la santé publique du Québec, démontrent que les éoliennes n'ont aucun impact physiologique sur la santé des personnes vivant à proximité.

Le développement de l'énergie éolienne est très bien encadré au Québec. L'implantation et l'exploitation des parcs éoliens respectent de hauts standards en matière de développement durable. Contrairement à d'autres secteurs de ressources naturelles, les promoteurs ne peuvent exproprier des citoyens de leurs terres, ils doivent s'entendre avec eux. De plus, il existe des cadres d'implantation et des mécanismes de consultation des communautés qui sont clairs et transparents.

Le Québec est dans une position choyée comparativement aux autres provinces et États américains qui l'entourent. La fiabilité du réseau électrique, la parfaite complémentarité entre l'hydroélectricité et l'éolien et les perspectives d'avenir fort intéressantes en matière d'exportations donnent au Québec un avantage certain pour maintenir son rôle de leader dans le secteur des énergies renouvelables tout en aidant les autres provinces et états à réduire leur dépendance aux énergies fossiles.

C'est tout le Québec qui y gagne, à commencer par ses régions !

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE
L'énergie éolienne a créé près de 1000 emplois en Gaspésie et dans la MRC de Matane, notamment à Cap-Chat.

À BIEN Y PENSER

Je possède une piscine creusée depuis presque 30 ans. L'accident du jeune bambin à Laval démontre qu'une loi voulant ajouter une clôture, à celle déjà obligatoire, est non seulement futile mais ridicule. Même avec la nouvelle loi proposée, l'accident se serait produit quand même! Une noyade dans une piscine est toujours due à une négligence humaine et jamais à l'absence de clôture. — Robert Vallée, Brossard

FORUM

L'avortement, ici et ailleurs

LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Voilà bien le comble de l'absurdité – voire de la cruauté. Un État développé qui autorise l'avortement sur son propre sol… mais qui refuse la même chance aux femmes du tiers-monde!

Cet État, bien sûr, c'est le Canada, où l'on peut aujourd'hui interrompre une grossesse à peu près partout à l'intérieur de délais raisonnables. Mais c'est aussi le Canada de Stephen Harper, qui vient de faire une fleur à son électorat d'extrême-droite, en refusant d'inclure le recours à l'avortement dans son nouveau plan sur la santé des mères et des enfants, et ce, même dans les pays où l'avortement n'est pas illégal. C'est tout juste si le Canada acceptera de financer la contraception. Ce plan, on le sait, s'inscrit dans un projet qui sera proposé à la prochaine rencontre des pays du G8.

Comment expliquer l'obstination de M. Harper? Essaie-t-il de faire à l'étranger ce qu'il n'oserait jamais faire chez lui?

Le gouvernement prétend que ce projet vise à réduire la mortalité des femmes et des enfants, et pas à «tuer les enfants», l'ultra-conservateur faisant une équation entre «fœtus» et «enfant». Autre raisonnement tordu: le plan vise la santé des mères, pas celle des femmes qui refusent la maternité.

Quels sophismes! Primo: la plupart des femmes qui s'avortent elles-mêmes sont déjà mères. Ces femmes de l'Afrique sub-saharienne ou du sous-continent asiatique ont trop d'enfants qu'elles n'ont pas les moyens de nourrir. Ou alors, elles ont été violées, dans l'une de ces innombrables guerres qui secouent le tiers-monde. Ou alors, elles ont été mariées de force. La tragique litanie pourrait s'allonger ad nauseam…

Secundo: les avortements artisanaux constituent l'un des plus grands risques de mortalité pour les femmes des pays pauvres. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 13 % des morts maternelles sont dues à des avortements bricolés avec des méthodes dangereuses.

Le débat autour de ce projet du G8 a souvent pris une tournure surréaliste. Ainsi, la Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a fait vertement la leçon au Canada, en déclarant lors d'une récente visite à Ottawa que l'accès à la contraception et à l'avortement est une condition inhérente à l'amélioration de la santé des femmes.

Elle a raison, bien sûr. Mais le paradoxe, c'est que contrairement au Canada, où l'avortement est décriminalisé depuis un quart de siècle, les États-Unis ont dressé d'innombrables barrières à l'accès à l'avortement. Si la Cour suprême l'a autorisé en 1973, une trentaine d'États limitent l'accès à l'avortement des bénéficiaires du Medicaid (le programme pour les indigents) aux cas de viol, d'inceste ou de danger imminent pour la survie de la mère, et une vingtaine d'États interdisent aux compagnies d'assurances privées d'inclure l'avortement dans leurs prestations.

Qui plus est, le président Obama vient de consentir aux «Pro-Life» une concession de taille, en s'engageant à ce que son futur programme d'assurance santé interdise l'octroi de fonds fédéraux pour l'avortement. Cette concession s'imposait par réalisme politique (sans cela, la réforme de l'assurance maladie n'aurait pas rallié une majorité au Congrès), mais disons que sur cette question, M^me^ Clinton devrait plutôt porter la bonne parole dans son propre pays plutôt qu'ici.

Comment expliquer l'obstination de M. Harper? Croit-il vraiment grappiller tant de votes sur une question qui concerne l'aide internationale (l'un des derniers soucis de la moyenne des électeurs)? Essaie-t-il de faire à l'étranger ce qu'il n'oserait jamais faire chez lui? On le sait, toute tentative de criminaliser à nouveau l'avortement se heurterait à une effroyable levée de boucliers dans l'opinion publique canadienne. Jamais un gouvernement Harper, même majoritaire, ne toucherait à pareille dynamite. Alors quoi? Fait-il triompher ses valeurs d'arrière-garde en pénalisant les femmes du tiers-monde? C'est plus facile que de s'en prendre aux Canadiennes. Et c'est particulièrement répugnant.

SORTONS DU CARCAN

Notre système médical devrait former un partenariat avec les sages-femmes pour alléger le fardeau du réseau de santé

GENEVIÈVE BOIVIN
L'auteure est une mère de deux enfants qui réside en Mauricie.

Dans quelques jours (le 5 mai), ce sera la journée internationale des sages-femmes. Il m'apparaît vital de prendre de mon temps pour partager mon expérience et mon opinion sur ce qui est marginal pour bien des gens, mais qui me semble plutôt être le cours naturel de la vie.

Lorsque j'ai pris la décision d'avoir mes suivis de grossesse en maison de naissance, je ne me serais jamais doutée que je devrais subir le jugement des autres. Bien souvent, on m'a fait sentir que j'avais pris une décision irresponsable et que j'avais mis la vie de mes enfants en danger. Avec le temps, j'ai compris que ce n'est pas avec leur jugement que je devrais vivre, mais plutôt avec la méconnaissance des gens face à cette approche.

Étant comme je suis, je ne peux m'empêcher de clamer haut et fort que les femmes qui choisissent de vivre leur grossesse et la mise au monde de leur enfant sans interventions médicales inutiles et dans le respect de leur corps font, contrairement à ce qui est souvent véhiculé, le choix le plus sain pour elles et leur progéniture.

Je déplore l'approche médicale actuelle en matière de naissance; elle dicte aux femmes comment gérer ce qui est propre à chacune d'elles selon un carcan bien établi duquel il faut le moins possible déroger afin de conserver cette routine si sécurisante pour les intervenants médicaux.

Et je ne parle pas du papa, car en milieu hospitalier, la place qu'il occupe est plutôt accessoire. Je me considère en mesure d'affirmer ceci, puisque j'ai dû être transférée à l'hôpital à la suite de la naissance de ma deuxième fille. C'est lors de ce séjour que ma pensée s'est radicalisée.

La différence entre un accouchement (et un post-accouchement) à la maison de naissance et en milieu hospitalier, c'est comme comparer un vol en classe affaires et un vol en classe économique. Dans les deux cas, on arrivera à destination, mais seul l'un d'eux offre confort et considération. Nul besoin de spécifier lequel est lequel. Soulignons ici qu'un suivi en maison de naissance est couvert par l'assurance maladie du Québec, contrairement à ce que bien des gens pensent.

N'allez pas croire que je suis contre les hôpitaux, car lorsque nécessaires, et j'insiste sur ce dernier mot, leur technologie et leurs spécialistes deviennent vitaux. Je déplore seulement la fermeture des acteurs de notre système médical face à l'approche des sages-femmes qui, pourtant, pourraient former un partenariat qui allègerait le fardeau du système de santé.

Notre gouvernement actuel semble l'avoir compris et s'est fixé comme objectif d'ouvrir 12 nouvelles maisons de naissance au Québec d'ici 2018. Mais comme dans bien des dossiers, nous attendons toujours une première action en ce sens.

Pour comprendre à quel point un suivi avec une sage-femme en maison de naissance est une expérience précieuse, il faut la vivre. Nous avons la chance en Mauricie et au Centre-du-Québec d'avoir une maison de naissance accueillante et chaleureuse avec des intervenantes compétentes et réconfortantes pour nous accompagner dans une expérience qui est tout aussi magnifique qu'intense.

PHOTO, ARCHIVES LA PRESSE

Les sages-femmes ont leur place et le gouvernement semble l'avoir compris. Il s'est fixé comme objectif d'ouvrir 12 nouvelles maisons de naissance au Québec d'ici 2018.

La différence entre un accouchement à la maison de naissance et en milieu hospitalier, c'est comme comparer un vol en classe affaires et un vol en classe économique.

LE FINANCEMENT DE L'AVORTEMENT

FORUM@LAPRESSE.CA

Retour de 30 ans en arrière

L'aide du Canada aux pays en développement ne couvrira plus les avortements. L'Oklahoma restreint le droit à l'avortement et met en place un véritable parcours à obstacle pour y parvenir. On peut tous avoir ses croyances, mais de là à les imposer aux autres, il y a un pas que les politiciens de droite ne semblent pas hésiter à franchir! Sommes-nous retournés 30 ans en arrière pour avoir à débattre à nouveau du droit des femmes à l'avortement? À 28 ans, je suis de la génération élevée avec ce droit de choisir et je suis horrifiée à l'idée, non pas de perdre un droit dont je n'aurai peut-être jamais à me prévaloir, mais bien de penser que nos politiciens et ceux de nos voisins ont si peu de respect pour le choix des femmes qu'ils se l'approprient. Qui sont-ils pour juger des raisons qui poussent à prendre une telle décision? Et surtout, qui sont-ils pour imposer leurs décisions et leurs croyances aux femmes?

Virginie Barbeau, Montréal

N'exportons pas nos problèmes démographiques

Félicitations au gouvernement Harper pour sa décision de ne pas financer les avortements dans les pays en voie de développement. Quel est le problème majeur auquel devra faire face notre pays dans les années à venir? Le vieillissement de la population et la pénurie de main-d'œuvre. Les problèmes actuels dans le domaine de la santé en sont un bon exemple. La légalisation de l'avortement a déjà privé le Canada de plus de deux millions de citoyens et de travailleurs en 20 ans seulement. D'où proviennent ces immigrants qui travaillent durement dans nos champs et dont nous ne saurions nous passer, ces milliers d'immigrants qui viendront pallier la pénurie de main-d'œuvre qui sera croissante dans les années à venir? Les enfants sont la vraie richesse et l'avenir d'un peuple. Pourquoi vouloir financer les avortements dans les pays en voie de développement? Veut-on exporter nos problèmes démographiques? D'où viendront ces immigrants dont nous avons tant besoin à cause de notre faible taux de natalité si les femmes de tous les peuples se mettent à avorter comme les Canadiennes?

Solange Viau, Montréal

Sentiment de révolte

Un autre fantôme est sorti du placard du premier ministre Harper. En écoutant l'émission de Pierre Maisonneuve à Radio Canada, j'ai un senti que je n'étais pas le seul à ressentir de sentiment de révolte. Non mais, mon pays est en train de perdre son étoile. Nous étions admirés partout dans le monde pour nos politiques progressistes, dont le but est de diminuer la souffrance chez les hommes et les femmes. Chaque semaine, ce gouvernement, et je dis bien ce gouvernement car il ne me représente pas, est celui d'un gouvernement religieux qui a son appui dans le sud-est des États-Unis. Que font nos partis de l'opposition? On les entend chialer constamment contre toutes ces politiques et manœuvres et il ne se passe rien. Y a t-il quelqu'un d'autre dans la salle avec une bonne idée pour se débarrasser de ce gouvernent rétrograde? C'est rendu que M^me^ Clinton nous fait la morale.

Michel Lefebvre, Chambly

PHOTO BLAIR GABLE, REUTERS

Le gouvernement Harper a annoncé lundi, à la Chambre des communes, que la contribution du Canada aux pays en développement n'inclura pas le financement de l'avortement.

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

MODÈLE PATRIOT LIMITED 4X4 MONTRÉ**

JEEP PATRIOT SPORT 2010

ACHETEZ-LE POUR

13 495 $ ‡

PRIX INCLUT 1 500 $Ω DE REMISE AU COMPTANT ET 2 500 $* EN BONI AU COMPTANT

OU CHOISISSEZ **41 $** PAR SEMAINE @ UN TAUX VARIABLE PRÉFÉRENTIEL DE **2,25 %**■ POUR 84 MOIS

LE 4X4 LE PLUS ABORDABLE
ET LE PLUS ÉCOÉNERGÉTIQUE AU CANADA•

TOP SAFETY PICK 2010
« MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ » SELON L'IIHS

PLUS OBTENEZ

0 % TAP†

FINANCEMENT
À L'ACHAT POUR 36 MOIS

500 $* EN BONI AU COMPTANT SUR LA PLUPART DES MODÈLES 2010

JEEP WRANGLER SPORT 4X4 2010

ACHETEZ-LE POUR

19 995 $ ‡

PRIX INCLUT 1 500 $* EN BONI AU COMPTANT

OU CHOISISSEZ **60 $** PAR SEMAINE @ UN TAUX VARIABLE PRÉFÉRENTIEL DE **2,25 %**■ POUR 84 MOIS

« UNIQUE ET SANS RIVAL »
(JEAN-FRANÇOIS GUAY, *LA PRESSE*)

★★★★★
COTE DE SÉCURITÉ 5 ÉTOILES DE LA NHTSA AUX ESSAIS DE COLLISION FRONTALE∞

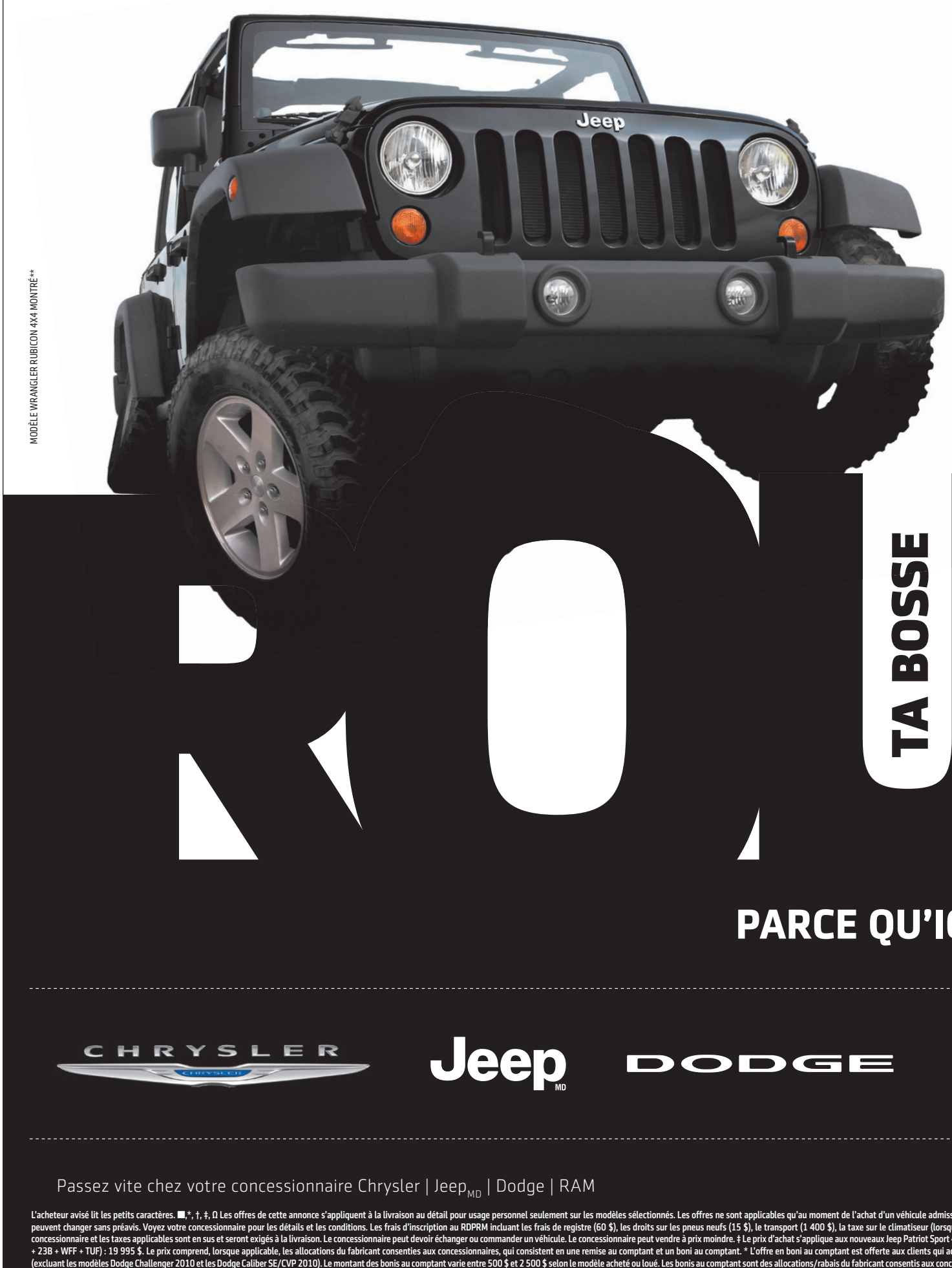

MODÈLE WRANGLER RUBICON 4X4 MONTRÉ**

ROULE TA BOSSE

PARCE QU'ICI C'EST JEEP.

CHRYSLER | Jeep MD | DODGE | RAM

Passez vite chez votre concessionnaire Chrysler | Jeep MD | Dodge | RAM

www.jeep.ca

L'acheteur avisé lit les petits caractères. ■,*, †, ‡, Ω Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail pour usage personnel seulement sur les modèles sélectionnés. Les offres ne sont applicables qu'au moment de l'achat d'un véhicule admissible du 1er avril au 30 avril 2010 chez les concessionnaires participants et peuvent changer sans préavis. Voyez votre concessionnaire pour les détails et les conditions. Les frais d'inscription au RDPRM incluant les frais de registre (60 $), les droits sur les pneus neufs (15 $), le transport (1 400 $), la taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), l'immatriculation, l'assurance, les frais d'administration du concessionnaire et les taxes applicables sont en sus et seront exigés à la livraison. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. ‡ Le prix d'achat s'applique aux nouveaux Jeep Patriot Sport 4X2 2010 (MKTL74 + 25D) : 13 495 $ et Jeep Wrangler Sport 2010 (JKJL72 + 23B + WFF + TUF) : 19 995 $. Le prix comprend, lorsque applicable, les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires, qui consistent en une remise au comptant et un boni au comptant. * L'offre en boni au comptant est offerte aux clients qui achètent ou louent un nouveau véhicule Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010 (excluant les modèles Dodge Challenger 2010 et les Dodge Caliber SE/CVP 2010). Le montant des bonis au comptant varie entre 500 $ et 2 500 $ selon le modèle acheté ou loué. Les bonis au comptant sont des allocations/rabais du fabricant consentis aux concessionnaires et seront déduits du prix négocié après l'application des taxes. Ω Les remises au comptant, allocations/rabais du fabricant consentis aux concessionnaires (Jeep Patriot Sport 4X2 2010 : 1 500 $) sont offerts sur la plupart des modèles neufs 2010 et sont déduits du prix négocié avant l'application des taxes. † Taux annuel en pourcentage (TAP) : tarif de financement à l'achat de 0 % pour 36 mois sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Royale du Canada, de la Banque Scotia, de TD Canada Trust ou de GMAC. Offert sur la plupart des modèles 2010 Chrysler, Jeep, Dodge et Ram, sauf Challenger, Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo, Ram Châssis-Cabine. Exemples : Jeep Patriot Sport 4X2 2010 (MKTL74 + 25D)/Jeep Wrangler Sport 2010 (JKJL72 + 23B + WFF + TUF) avec un prix de vente de 13 495 $/19 995 $ financé à un taux annuel de 0 % pour 36 mois équivaut à 156 paiements hebdomadaires de 86,51 $/128,17 $, des frais de crédit de 0 $ et une obligation totale de 13 495 $/19 995 $. ■ Tarif de financement à taux variable préférentiel de 2,25 % pour 84 mois offert pour la plupart des véhicules neufs 2010 sous réserve d'approbation de crédit de TD Canada Trust, avec un comptant initial de 0 $. Offert sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010, sauf Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo, Ram Châssis-Cabine. Exemples : Jeep Patriot Sport 4X2 2010 (MKTL74 + 25D)/Jeep Wrangler Sport 2010 (JKJL72 + 23B + WFF + TUF) avec un prix de vente de 13 495 $/19 995 $ financé à un taux variable préférentiel de 2,25 % pour 84 mois équivaut à 364 paiements hebdomadaires de 40,08 $/59,38 $, des frais de crédit de 1 094 $/1 621 $ et une obligation totale de 14 589 $/21 616 $. L'offre de taux variable préférentiel jusqu'à 84 mois est proposée pour le financement au détail. Le taux variable est le taux de financement préférentiel de TD et fluctue en conséquence. Les paiements ainsi que le terme du financement peuvent varier à la hausse ou à la baisse selon les fluctuations de taux. Cette offre n'est pas valide pour les résidants du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. • L'affirmation « plus abordable » est basée sur les prix annoncés de véhicules 4X4 concurrentiels à partir du 1er janvier 2010, ainsi que sur les prix actuels de Chrysler. L'affirmation « plus écoénergétique » est basée sur le *Guide de consommation de carburant 2010* et sur la catégorie 4X4 des petits multisegments/utilitaires 2010 de *Ward*. ** Prix du modèle montré : Jeep Patriot Limited 4x4 2010 (MKJH74 + 25F) : 21 995 $, incluant 1 500 $ de remise au comptant et 2 500 $ en boni au comptant. Jeep Wrangler Rubicon 2010 avec deux toits (JKJS72 + 23R + AEM) : 30 970$, incluant 1 500 $ en boni au comptant. ∞ Tests effectués par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). Méthodes de test utilisées lors de tests de collision frontale pour les modèles Jeep Wrangler 2010. MD SIRIUS est une marque de commerce de SIRIUS Satellite Radio Inc. MD Jeep est une marque déposée de Chrysler LLC. et utilisée sous licence. Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep MD • Dodge • RAM

SIRIUS RADIO SATELLITE
12 MOIS GRATUITS D'ABONNEMENT

COUPE DODGE 2010
FIER SUPPORTEUR DE LA COUPE DODGE